

NOUVEAU
JOURNAL
HELVÉTIQUE,
OU
ANNALES LITTÉRAIRES
ET POLITIQUES

DE l'Europe, & principalement de la Suisse.

DEDIÉ AU ROI.

JUILLET 1779.



A NEUCHÂTEL,
De l'imprim. de la Société Typographique.

2013

2013

2013



NOUVEAU JOURNAL
HELVÉTIQUE.



PREMIERE PARTIE.
ANNALES LITTÉRAIRES
DE LA SUISSE.



AVERTISSEMENT.

*Fungar vice cotis , acutum
Reddere quæ ferrum valet , exfors ipsu secandi.*

CE Journal a été interrompu pendant quelques mois; & la mort imprévue de l'homme de lettres laborieux & respectable qui en était chargé a exigé de nouveaux arrangemens qui n'ont pu se prendre si-tôt. On a même été sur le point d'abandonner tout-à-fait cet ouvrage périodique, dont le bénéfice est très-peu proportionné au travail continuel que s'impose nécessairement son rédacteur. A la fin je me suis déterminé par divers motifs à en entreprendre la continuation : qu'il me soit permis

A ij

4 JOURNAL HELVETIQUE.

d'en exposer quelques-uns à mes lecteurs.

L'utilité d'un bon Journal m'a toujours paru sensible ; il contribue certainement à former le goût ; & je ne suis pas le premier à observer qu'il y a entre le goût & les mœurs, leurs progrès & leur décadence , plus de liaison que ne le pensent les gens qui réfléchissent peu.

Un autre avantage d'un Journal bien fait, que l'on a, ce me semble, trop peu relevé, c'est qu'il est très-possible d'y faire un extrait intéressant d'un ouvrage qui d'ailleurs mérite peu d'être lu. C'est alors un véritable *extrait* : le journaliste en tire ce qu'il y a de bon, de neuf, de bien exprimé ; & le reste n'est plus rien pour le lecteur. Il me paraît que ce mérite des Journaux doit être senti dans un siècle où l'on nous fait si peu de livres qu'un bon littérateur voulût acheter, quoiqu'il soit rare d'en voir paraître un seul où il n'y ait des choses dignes de sa curiosité.

Mais il y a déjà tant de Journaux ! Je l'avoue, sans avouer pour cela qu'un de plus soit de trop au gré de personne, pourvu qu'il soit bon. Et notre Suisse, où nous pouvons parler librement de littérature, sans être corrompus par l'esprit de parti, ni exposés à l'indignation des grands & sublimes auteurs, qui probablement ignorent que

nous ofons ne pas les admirer en tout, n'est-elle pas faite pour produire de bons Journaux ?

Celui-ci l'a-t-il donc été ? Je déclare franchement que je ne le trouve pas moi-même : son habile rédacteur manquait de loisir, pour le rendre tel. Je n'ai ni la science ni la capacité ; mais j'ai du tems de reste, & il n'en avait point. Je ne promets pas au public des talens, du style, de l'esprit ; mais je lui promets ce que lui doit tout homme qui veut se mêler d'écrire, de l'application & la vérité. Je suis bien assuré d'être toujours impartial & sincère : que puis-je de plus ? Avec cela, si on ne plaît pas toujours aux auteurs dont on parle, même avec tous les ménagemens qu'on leur doit, mécontentera-t-on ses lecteurs ?

Ainsi j'ai cru possible que ce Journal réussît davantage, & que le nombre des souscripteurs augmentât ; j'ai cru utile de le continuer, & j'ai osé me flatter que cette continuation serait agréable au public. Essayons, voyons s'il m'encouragera.

Après ce début, il convient peut-être encore d'avertir que les pièces destinées pour le Journal, devront être envoyées, comme auparavant, à la Société Typographique : le rédacteur se fera un devoir

6 JOURNAL HELVETIQUE.

d'employer toutes celles qui lui paraîtront mériter l'attention du public.

Hâtons-nous de finir : si les discours préliminaires ont ordinairement le malheur d'ennuyer, il faut du moins qu'ils soient courts.

I. *Lettres de deux curés des Cévennes.*

TANDIS que les politiques en suspens attendent l'issue d'une grande guerre, une révolution non moins intéressante pour l'humanité semble se préparer. Les protestans de France ont lieu d'espérer que le conseil éclairé d'un roi sage & bienfaisant va changer leur sort : il ne voudra plus qu'on les voie, comme s'exprime l'auteur de cet ouvrage, formant au milieu de son peuple un peuple tout différent, qui n'est ni étranger, ni domestique; tous tributaires, sans être sujets; François, sans appartenir à la France; vrais peres & vrais époux, & ne traînant à leur suite que des concubines & des bâtards. Le tems est venu sans doute, où ce révoltant & bizarre phénomène cessera d'affliger les regards de la raison : ce funeste respect pour d'anciennes institutions, qui seul a pu faire durer si long-tems un pareil usage, doit céder enfin aux considérations d'une saine politique; & cette opération ne sera ni moins salutaire ni moins glorieuse à la France qu'une victoire. Mais quelqu'intérêt qu'inspire la situa-

tion des protestans, il est peut-être difficile de faire un ouvrage intéressant sur cette matiere. Tout n'est-il pas dit ? Ce procès n'est-il pas jugé au tribunal de la raison, de l'humanité, de la politique même ? Oui ; mais lorsqu'au lieu de rester dans le vague, on entre dans le détail le plus exact ; lorsqu'on a la patience de discuter lentement toutes les objections, d'y répondre avec soin, de combattre avec modération un reste de préjugés, de disputer le terrain pied à pied ; lorsqu'on prend pour interlocuteurs, non pas deux sublimes philosophes, mais deux bons curés animés, l'un d'un zele aveugle & intolérant, l'autre d'un zele éclairé & charitable pour le salut & la conversion des hérétiques ; tout se présente alors sous un nouveau point de vue ; si on n'est pas brillant, on est solide & profond ; on se rend utile & instructif autant qu'on peut l'être. Cette idée de l'auteur, quel qu'il soit, nous paraît heureuse. On pourrait souhaiter qu'il y eût plus de correction dans son style & de goût dans ses images ; mais deux curés des Cévennes doivent-ils s'écrire en académiciens ? D'ailleurs, il s'agit bien de style ! On voit que l'auteur a un but plus respectable que celui de flatter l'oreille & l'imagination, & nous croyons qu'il a atteint son but. Il écrit avec tant de sagesse, de

JOURNAL HELVETIQUE.

circonspection & d'impartialité, qu'il doit convaincre aisément tout catholique raisonnable; & il paraît même fort douteux que l'auteur soit protestant. Nos lecteurs eux-mêmes pourront le voir par un court exposé des principes qu'il développe.

Tout vrai catholique doit désirer que les protestans rentrent dans le sein de l'église: & qu'a-t-on fait pour les y ramener? On a épuisé les moyens de rigueur, les menaces, les châtimens, la violence: ne réussirait-on point par la douceur? Ce ne sont plus ces hommes, enthousiasmés de la réforme, zélateurs de leurs opinions, ayant la foi catholique en horreur: refroidis sur tous ces objets, n'attachant guère d'importance qu'aux dogmes de la religion naturelle, ne s'occupant presque plus des vérités de la foi, n'étant presque plus même entretenus par leurs ministres que des vertus sociales, ils ne peuvent inspirer aucune alarme; la France ne peut, pour les recevoir dans son sein, trouver & saisir un moment plus favorable. Abandonnons cette idée aux réflexions de nos lecteurs, & suivons notre auteur dans ses raisonnemens.

S'il reste aux protestans quelque éloignement pour la religion catholique, il ne faut plus l'attribuer qu'à leur antipathie pour le clergé. Eh bien! si le clergé levait cet obf-

tacle ? S'il s'intéressait pour les protestans ? Si c'était lui qui demandait le rétablissement de cette foule de citoyens dans les droits dont ils pourraient jouir ? Qui ne désirerait avec l'auteur de voir ce corps respectable se distinguer par une démarche si généreuse & si conforme à leur caractère de ministres du Dieu de paix ? Nous aimons à l'en croire digne ; & s'il ne l'a pas fait, c'est sans doute parce qu'il ne la juge pas aussi nécessaire qu'elle serait honorable. Ce n'est pas aux évêques, il est vrai, à demander qu'on leur accorde un culte, des assemblées, des ministres : mais pourquoi se feraient-ils un scrupule de solliciter qu'on reconnût, qu'on légitimât leur existence ?

Qu'en résulterait-il ? La validité de leurs mariages. Eh ! n'est-elle pas évidente, incontestable ? Avant que le mariage fût un sacrement, il existait ; c'était une union légitime, instituée, approuvée & bénie par le Créateur, que la société a toujours dû encourager & protéger. Le mariage n'est donc pas essentiellement un sacrement, puisqu'il est antérieur à l'institution de tout sacrement ; il est de droit naturel ; & sa légitimité, ses effets civils ne dépendent pas de la bénédiction sacerdotale. Le roi peut donc instituer des formalités civiles, auxquelles les protestans soient assujettis pour

- leurs mariages. Qu'on dresse un certificat ; après la publication des bans : qu'il soit signé des ministres , enregistré par le greffier , paraphé par le premier juge & déposé au greffe. Louis XIV , lui-même , l'avait promis en 1685. En quoi la conscience des évêques était-elle compromise ? Vaut-il mieux contraindre les protestans à renoncer au mariage contre le vœu de la nature , à quitter leur religion contre les sentimens de leur conscience , ou à profaner le sacrement par une hypocrisie dont ils gémissent ?

Une fois ainsi mariés sous la protection des loix , qu'ils baptisent leurs enfans selon leur rite ; qu'ils les élèvent selon leur croyance : ils en ont le droit , & ce droit est sacré : quoiqu'hérétiques , ils sont peres , & leur erreur involontaire n'affaiblit pas même ce droit que Dieu & la nature leur donnent sur leurs enfans.

Faudra-t-il donc tolérer leur culte & leurs assemblées religieuses ? Pourquoi non ? Veut-on qu'ils soient sans religion ? Sera-ce un bien pour l'état ? Enseignent-ils une doctrine dangereuse à la société ? Et d'ailleurs , est-il concevable que , dans le même royaume , où l'on permet aux rabbins de déclamer contre Jésus dans leurs synagogues , on défende aux protestans de l'honorer

à leur maniere dans leurs assemblées ? Transcrivons ici quelques phrases dictées par le sentiment & la vérité. “ Espérons qu'enfin ce conseil, si porté pour le bien du public, jettera un regard de compassion sur ces trois millions de citoyens qui gémissent dans l'opprobre. Nous ne les voyons pas, nous ne les entendons pas ; mais ils n'existent pas moins, & tous espèrent quelque soulagement à leurs maux. A peine l'arrêt, qui assurera leur état, sera prononcé, qu'il retentira par tout l'univers ; & les bouches les plus inconnues & les plus grossieres le répéteront comme un cantique de paix. Ces hommes infortunés n'osent faire entendre leurs prieres ; leurs plaintes sont étouffées dans le fond de leurs cœurs ; mais la justice & la pitié parlent pour eux ; elles vous disent en leur nom : c'est au nom de notre religion qu'on nous insulte, & nous sommes tous insultés avec elle. Regardez-nous, & voyez qui nous sommes. Nous fûmes vos concitoyens, & nous sommes encore vos freres : autrefois vos filles étaient nos femmes, & vos fils devenaient nos gendres ; nous ne faisions qu'un peuple avec vous : aujourd'hui nous sommes des infortunés ; mais enfin nous sommes Français.... Que la haine de notre religion ne vous irrite pas contre nous, Aimez-nous d'abord, &

12. JOURNAL-HELVETIQUE.

jugez - nous ensuite „. Voilà les touchantes expressions que notre bon curé emprunte du respectable M. Servan.

Après avoir ainsi établi par degrés son système, l'auteur revient sur soi-même, affermit ses principes par de nouveaux raisonnemens, & répond solidement à toutes les objections. Il sera moins nécessaire d'analyser exactement cette partie de son ouvrage : nous nous bornerons à en donner une idée.

Il est juste sans doute que l'hérétique soit retranché du corps de l'église ; mais doit-il l'être du corps de l'état ? Il peut être sujet paisible , utile & soumis aux loix , sans professer la religion dominante. Eh ! quelle raison de refuser la tolérance civile à des gens qui , selon l'expression de Catherine de Médicis , ne demandent que *tout leur saoul de preches* ?

Que le roi favorise & protège les catholiques ; qu'il cherche à ramener les protestans par la douceur , par l'instruction , par les encouragemens qu'il peut prodiguer : le serment qu'il prête à son sacre est rempli. Un de ses devoirs de roi très - chrétien , serait-il d'être persécuteur ? Qu'on veille sur les hérétiques , pour les contenir dans l'ordre , s'ils le troub'ent. Mais pourquoi ne leur permettrait - on pas d'écrire , s'ils

le veulent , de proposer , avec une liberté modérée , leurs doutes , leurs raisonnemens , leurs principes ? Que craint-on ? La vérité succombera - t - elle ? Peut - être même de telles attaques feraient - elles utiles à la foi catholique , en ranimant le zèle de ses défenseurs. Que ne devait point Rome à Carthage sa rivale ? Contre un nouveau Charenton s'éleverait un nouveau Port-Royal. L'auteur paraît même pencher à croire que le nombre des protestans diminuerait : il cite la Hollande , où dit-il , on voit des réformés rentrer dans l'église catholique , sans que jamais un des leurs embrasse la réforme : fait qui , s'il est avéré , peut paraître singulier & donner lieu à bien des réflexions.

Nous ne suivrons point le bon & digne curé des Cévennes dans tout ce qu'il dit avec beaucoup de force contre la trop célèbre révocation de l'édit de Nantes. On comprend qu'il prouve aisément combien les principes religieux des protestans sont opposés à l'esprit d'indépendance & de révolte , dont on les a quelquefois accusés. Il réfute plus facilement encore les exemples , les autorités , les passages que cite son confrère en faveur de l'odieuse intolérance. On aimera à retrouver ici ce mot éloquent de l'ingénieux S. Augustin : « Persecuterons-

nous des gens que Dieu tolere? » Une autre observation, qui peut intéresser & instruire, c'est que les juifs, auxquels on a tant reproché leur intolérance, n'en eurent jamais pour les sectes envisagées comme hérétiques parmi eux, & bien plus dangereuses en effet par leurs grossières erreurs, que ne le furent jamais les réformés : les sadducéens étaient plus que tolérés. Notons encore cette idée sage & chrétienne : « L'excommunication même ne peut être employée qu'autant qu'on est autorisé à la regarder comme un remède au mal, ou du moins comme le seul moyen d'en arrêter les progrès. Ne fait-elle qu'aigrir, elle est un mal elle-même. »

Au cas que les protestans, rétablis en France, selon le système proposé, fussent admis aux charges, ferait-ce un si grand mal pour le royaume? Aurait-il fallu refuser à un maréchal de Saxe, à un Turenne, avant sa conversion, le commandement d'une armée, parce qu'ils étaient protestans? Egayons un peu cet extrait, trop sérieux sans doute au gré de bien des lecteurs, par deux bons mots que l'auteur rapporte à cette occasion. On faisait un scrupule à Louis XIV d'admettre des protestans dans ses fermes. « Eh, sire ! lui dit Colbert, le pape emploie bien dans les

siennes des juifs ! „ Un évêque de Varmie en Pologne, que l'on pressait de chasser un anabaptiste son fermier & un socinien son receveur, répondit à cela « qu'ils seraient éternellement damnés dans l'autre monde, mais qu'ils ne lui en étaient pas moins nécessaires dans celui-ci. „

On revient à l'article du mariage des hérétiques pour montrer que ce qui en a été dit est conforme à la doctrine de l'église. Benoît XIV a déclaré ces mariages valides & indissolubles : il va jusqu'à dire du mariage même des infidèles, qu'il est aussi l'image de l'union de Jésus-Christ avec l'église. Il nous paraît en général que les plus religieux d'entre les catholiques & les plus zélés d'entre leurs conducteurs, ne sauraient manquer de se rendre à la force des raisons alléguées dans cet ouvrage ; car aujourd'hui, & bien sincèrement,

Je suppose qu'un *prêtre* est toujours charitable.

Est-il rien de plus raisonnable que ce que dit notre bon curé ? « Le refus que font les protestans de notre symbole, nous autorise-t-il à n'en faire que des malheureux ?... On peut dire à la France : deux peuples divisés sont dans ton sein... Le père de la France n'a-t-il qu'une bénédiction à donner ? Ne peut-il pas permettre à la postérité d'Esau de

recevoir la rosée du ciel & la graisse de la terre? La frappera-t-il de stérilité, parce que les promesses ne sont pas pour ses rejetons? Non; il est de la bonté du souverain, notre pere commun, d'étendre ses bienfaits sur toute sa famille: il est de sa justice de ne priver aucun de ses enfans de sa légitime, quoiqu'il distribue inégalement ses graces. „

La seconde partie de cet ouvrage nous fournira encore la matiere d'un extrait pour le mois prochain; & nous espérons qu'il intéressera tous ceux de nos lecteurs qui aiment à réfléchir.

II. *Supplément aux œuvres de J. J. Rousseau, &c. Amst. 1779.*

EST-ce honorer la mémoire d'un grand homme que de publier avec empressement les faibles productions de sa jeunesse & les ouvrages que lui-même jugeait au-dessous de sa réputation & de ses talens? Quel informe monument on lui érige! Je crois voir, après la mort d'un architecte célèbre, des gens zélés à ramasser les matériaux qu'il n'avait pu mettre en œuvre, à publier les plans qu'il avait abandonnés: ce ne serait pas son ouvrage; & en vérité, ce ne sont pas

pas ici des ouvrages de J. J. Rousseau, à peine l'y retrouve-t-on quelquefois; & les ames sensibles, dont les regrets font le plus bel éloge de cet auteur immortel, n'ont que faire de ce prétendu *Supplément à ses œuvres*. Non : quoi qu'en disent les éditeurs de semblables ouvrages, tout ce qui est sorti de la plume d'un écrivain célèbre, n'est pas précieux, même à ses plus grands admirateurs; & l'on ne fait qu'exciter la curiosité du public sans la satisfaire.

Je tâcherai de rassembler dans cet extrait tout ce que ce recueil présente d'intéressant, soit par sa singularité, soit par un mérite réel; & mes lecteurs pourront ensuite s'épargner l'ennui que leur causerait cette lecture.

La découverte du nouveau monde, tragédie. Ce titre avait attiré mon attention. Quel riche sujet! & pour Rousseau! Quels tableaux à présenter! Quel sublime contraste entre l'homme de la nature & l'homme de nos sociétés! J'attendais mieux qu'*Alzire*, & ce n'est rien. Une petite intrigue d'amour, des caractères communs, une versification faible, des imitations manquées de Racine, tout porte l'empreinte de la médiocrité. Un vers mérite d'être distingué. On annonce au Cacique l'arrivée des Européens, l'effroi, la consternation

18 JOURNAL HELVETIQUE.

de son peuple, le trouble universel : son épouse inquiète, le plaint & tremble pour lui ; il s'écrie :

Mon sort est décidé ! Je suis aimé de toi.

Ce vers passionné m'a paru vraiment sublime : c'est Rousseau !

Il y a quelque chose d'imposant aussi dans ce chœur qui précède les sinistres prédictions du grand-prêtre des Américains :

Ancien du monde ! Etre des jours !

Sois attentif à nos prières.

Soleil ! suspends ton cours

Pour éclairer nos mystères.

Mais on se rappelle la scène inimitable de la prophétie de *Joad* dans *Athalie* ; on compare & on s'étonne.

Un hémistiche encore m'a frappé Les Espagnols débarquent : Colomb est à leur tête ; d'une main il tient son épée nue ; de l'autre, l'étendard de Castille : il récite ces vers :

Climats , dont à nos yeux s'enrichit la nature ,
Inconnus aux humains , trop négligés des cieux !
Perdez la liberté. [*Il plante l'étendard.*]

Le second vers est bien mauvais sans doute ; mais l'hémistiche qui le suit est bien fier ,

& le sens coupé tout-à-coup, me semble une beauté de versification.

Voilà tout ce que j'ai remarqué dans cette tragédie lyrique, & je n'ai pas un mot à dire de celle d'*Iphis*.

Je ne fais pourquoi l'on a inféré dans ce recueil une ode latine qui n'est pas sans mérite, mais qui ne paraît pas être de Rousseau : serait-il l'auteur de sa traduction, qui n'est pas un chef-d'œuvre ? L'éditeur n'a pas jugé bon de nous l'apprendre.

Parmi une foule de vers mal faits & profaïques, on trouve dans une longue piece, intitulée *le Verger des Charmettes*, quelques traits épars, où l'on reconnaît avec plaisir les sentimens d'une ame élevée. Tels sont ces vers :

Mon cœur fait, s'il le faut, affronter la misère,
Et regarde de près au choix d'un bienfaiteur....

On me connaît assez ; & ma muse sévère .

Ne fait point dispenser un encens mercenaire :

Jamais d'un vil flatteur le langage affecté

N'a souillé dans mes vers l'auguste vérité. . . .

D'Epictète asservi la stoïque fierté ,

M'apprend à supporter les maux, la pauvreté :

Je vois sans m'affliger la langueur qui m'accable :

L'approche du trépas ne m'est point effroyable ;

20 JOURNAL HELVETIQUE.

Et le mal dont mon cœur se sent presqu'abattu ,
N'est pour moi qu'un sujet d'affermir ma vertu.

Il faut pourtant convenir que tout cela est plus noblement pensé que poétiquement exprimé. S'il y a quelques vers heureux, c'est celui où les systèmes de Descartes sont ingénieusement appelés

Sublimes , il est vrai , mais frivoles romans.

S'il y a une expression poétique & un peu neuve, c'est la suivante :

Sans craintes, sans desirs , dans cette solitude ,
Je laisse aller mes jours exempts d'inquiétude.

Rousseau dit un mot en passant de *Cléveland*, dont la lecture devait naturellement être de son goût : mais on est un peu surpris qu'il caractérise le mérite de cet ouvrage , en disant :

. . . Dans Cléveland j'observe la nature
Qui se montre à mes yeux , touchante & toujours pure.

Cet éloge conviendrait mieux au Télémaque , & ne convient peut-être même à aucun autre ouvrage français.

Transcrivons encore ce morceau , qui peut plaire par le sentiment :

. . Mon goût se refuse à tout frivole écrit ,

Dont l'auteur n'a pour but que d'amuser l'esprit.
 Il a beau prodiguer la brillante antithèse,
 Semer par-tout des fleurs, chercher un tour qui
 plaise :

Le cœur, plus que l'esprit, a chez moi des be-
 soins ;

Et s'il n'est attendri, rebute tous ses soins.

Le dernier vers pourrait avoir plus de justesse : le cœur a besoin sans doute qu'on lui parle ; il veut être occupé, ému, intéressé, élevé ; mais il ne rebute point tout ce qui ne l'attendrit pas. Ce mot n'est pas juste à la pensée : sa signification est trop resserrée.

L'épître à M. de Bordes n'a rien de fort intéressant : Rousseau y chante les bienfaits de l'industrie, le bon goût des manufactures de Lyon : on ne conjecturerait pas que l'auteur de cet ouvrage soit le même qui, dans la suite, a osé faire entendre à son siècle, *corrupto vanis rerum*, les fieres leçons de la sagesse du portique. Un seul vers en rappelle le Rousseau que le public connaît.

Je dis la vérité, sans l'abreuver de fiel.

Je ne vois dans tous les vers de ce recueil que l'épître à M. Parisot, qui me semble annoncer des talens, où il y ait des

22 JOURNAL HELVETIQUE.

choses heureusement exprimées, des vers harmonieux & bien faits. Elle peut servir à faire connaître son caractère & la manière dont ce caractère original s'est développé : c'est en quelque sorte l'histoire de ses pensées & de ses sentimens jusqu'au tems où il l'écrivit. Elle n'est cependant en général, ni très-élégante, ni très-forte de pensées & de style.

Rousseau s'adresse à M. Parisot, comme à son meilleur ami, pour lui communiquer ses résolutions, & lui demander ses avis. Rends, lui dit-il,

Rends tes soins à mon cœur ; il les a mérités.

Il reprend l'histoire de sa vie dès sa naissance, & parle des sentimens de fierté, de l'esprit d'indépendance, que lui avait inspiré une éducation républicaine ; il s'en plaint ; il s'écrie :

Ah ! s'il fallait un jour, absent de ma patrie,
Traîner chez l'étranger ma languissante vie ;
S'il fallait bassement ramper auprès des grands :
Que n'en ai-je appris l'art dès mes plus jeunes
ans !

Mais n'est-ce point ici le ton de l'indignation, plutôt que celui du regret ? Car on voit un homme qui se rappelle avec complaisance les préceptes de vertu, dont

il a été imbu dans son enfance , qui s'étend sur le bonheur de cette patrie , loin de laquelle il vit : on le lui vantait , on lui disait :

Notre plus grande force est *dans* notre foiblesse :
 Nous vivons sans regret *dans* l'humble obscurité ;
 Mais du moins *dans* nos murs on est en liberté....

Nos chefs , nos magistrats , simples dans leur parure ,

Sans étaler ici le luxe & la dorure ,

Parmi nous cependant ne sont point confondus :

Ils en sont distingués , mais c'est par leurs vertus.

Il raconte ensuite combien , avec de tels principes , il lui fut affreux de se voir réduit à implorer les secours des grands , pour sortir de la misère :

Sans doute à tous les yeux la misère est horrible.

Mais pour qui fait penser , elle est bien plus sensible.

A force de ramper un lâche en peut sortir ;

L'honnête homme à ce prix n'y saurait sentir.

Il dit assez heureusement , en s'élevant contre l'arrogance de ces fiers campagnards ,

dont il ne pouvait se résoudre à dépendre :

Quoi ! de vils parchemins, par faveur obtenus,
Leur donneront le droit de vivre sans vertus ?

Madame de Warens le tira enfin de cette pénible situation ; & comme les hommes ne sont que ce qu'on les fait être, il prétend avoir appris de sa bienfaitrice à abjurer cette fierté républicaine pour respecter une noblesse illustre : il dit qu'il a renoncé aux erreurs du portique pour une philosophie plus commode, plus douce & plus favorable aux plaisirs de la vie, repas, spectacles, amour, &c. De tout ce morceau, je ne conserverai que ce seul vers, qui joint la précision à la vérité : pour l'homme, tel qu'il est. . .

Otez les passions ; il n'est plus de bonheur.

Ainsi voilà Rousseau qui se déclare le prosélyte du plaisir, mais en respectant toujours l'innocence, en regardant avec horreur la débauche & l'excès ; & il se glorifie de cette conversion. Mais était-elle bien réelle ? & son ame l'approuvait-elle bien sincèrement ? Et même, quoi que puisse en penser cette classe nombreuse d'hommes, pour qui vivre heureux c'est s'amuser, en eût-il été plus près du bonheur ? Il pourrait être permis d'en douter.

Quoi qu'il en soit, après cet exposé, Rousseau demande à son ami, s'il doit tenter encore de s'ouvrir les routes de la fortune & de la gloire. On lira avec intérêt les vers suivans :

De la gloire est-il tems de rechercher le lustre ?
Me voici presqu'au bout de mon sixieme lustre :
La moitié de mes jours dans l'oubli sont passés,
Et déjà du travail mes esprits sont lassés.

Pour réussir d'ailleurs, il faudrait du manège, de la hardiesse, de l'hypocrisie peut-être : c'est par là qu'on s'avance, qu'on brille dans le monde. Eh! qu'y ferais-je, moi?

Non! je ne puis forcer mon esprit né sincere,
A déguiser ainsi mon propre caractère :
Il en coûterait trop de contrainte à mon cœur :
A cet indigne prix je renonce au bonheur.

Ce dernier vers me paraît encore bien républicain; & le nouveau converti n'était pas sans doute assez affermi dans ses principes. *In Zenonis furtim praecepta relabitur.* Voyez aussi comment il s'exprime plus bas :

Eh! qu'importe après tout ce que pensent les hommes?

26 JOURNAL HELVETIQUE.

Leurs honneurs, leur mépris font-ils ce que nous sommes ?

Un homme qui revient à ce fier langage, est un *misanthrope* incorrigible ; & je pense en effet qu'il n'y en eut jamais de corrigé que dans les *Contes moraux de M. de Marmontel* : Moral, ou non, c'est bien un conte que celui-là. Revenons à Rousseau : il ne veut pas se séparer de sa bienfaitrice, d'une mere ; il plaint son triste sort, même dans sa solitude :

Car jusqu'en ce désert, à la paix destiné ,
Le sort lui donne encor , à lui nuire acharné ,
D'un affreux procureur le voisinage horrible ,
Nourri d'encre & de fiel , dont la griffe terrible
De ses tristes voisins est plus crainte cent fois
Que le houzard cruel du pauvre Bavafois.

Il conclut donc à rester ce qu'il est.
Un bon livre, un ami, la liberté, la paix,
Faut-il pour être heureux former d'autres souhaits ?

Citons encore deux vers dignes du caractère moral de Rousseau :

De mes égaremens mon cœur n'est point complice :
Sans être vertueux, je déteste le vice.

Il est fâcheux que le dernier rappelle celui de Boileau, qui est bien plus heureux, & exprime la même pensée avec plus de délicatesse :

Ami de la vertu plutôt que vertueux.

N'est-ce pas la devise naturelle de tout homme honnête & vrai ?

Quelques personnes regrettent, dit-on, les énigmes, ancien ornement de ce journal, & je n'en suis pas étonné : elles exerçaient si agréablement, si utilement l'esprit ! Eh bien ! en voici une à résoudre pour le mois prochain : elle est de Rousseau ; & je n'en fais pas le mot, que les éditeurs auraient bien dû mettre au bas :

Enfant de l'art, enfant de la nature,
Sans prolonger les jours, j'empêche de mourir.
Plus je suis vrai, plus je fais d'imposture,
Et je deviens trop jeune à force de vieillir.

Voilà dans ce recueil de vers tout ce qui me paraît pouvoir intéresser un instant. Renvoyons à un autre journal les lettres qui terminent ce volume, & souffrez, lecteurs, que, pour me délasser de l'ennuyeuse tâche que je viens de remplir, je vous offre ici quelques courtes réflexions.

Tout ceci est-il bien de *Jean - Jacques* ?

28 JOURNAL HELVETIQUE.

Il est assez naturel de soupçonner le contraire : des vers forcés , chevillés , mal construits , faibles , sans harmonie , sans grace , sans couleur , sans élégance , sans énergie , seraient-ils l'ouvrage d'un homme de génie ? J'ai vu des gens persuadés du contraire. Mais pourquoi non ? Et sur-tout dans sa jeunesse ? Qui fait combien de tems la misère & les circonstances peuvent retarder le développement & l'effor du génie ? Qui me dira même que les meilleurs ouvrages de Rousseau eussent le mérite qu'ils ont , si , au lieu de créer une nouvelle prose , il avait voulu les composer en vers ? Peut-être s'est-il , dans sa jeunesse , essayé sans succès en divers genres , avant que de trouver le sien. N'a-t-il pas aussi fait *Narcisse* ? Et rien dans cette piece ne décele le génie ; tout semble annoncer la médiocrité.

Je crois donc que tout ceci peut fort bien être de Rousseau : qu'en conclure ? Que pour réussir , il faut trouver son genre , & après l'avoir trouvé , y rester , que la flamme du génie ne s'allume pas toujours d'abord , qu'il est même possible que des circonstances malheureuses l'étouffent entièrement , & que l'homme de génie meure ignoré de soi-même & d'autrui ; enfin , une chose que les journalistes ne devraient jamais oublier , c'est que l'auteur d'un ouvrage très-médiocre dans

un genre , sera peut-être original & sublime dans un autre. Quel jugement en effet aurions-nous porté de l'auteur de ces vers ? Quel *Tirésie* aurait dit ? « Ce sera Rousseau : sous sa plume la langue s'enrichira ; les expressions les plus communes s'ennobliront ; les tournures les plus extraordinaires paraîtront naturelles ; la prose , rendue harmonieuse , embellie de toutes les images & de toutes les figures de la poésie , méritera d'être nommée comme elle *le langage des dieux* : il fera pour elle ce que Rousseau le poète a fait pour les vers. » Cette prédiction eût paru bien ridicule ; & voyez l'événement. Tant il est vrai qu'on ne saurait être trop circonspect !

III. *Relation des derniers jours de M. J. J. Rousseau, &c. Neuchatel, 1779, Société Typographique, brochure de 46 pages in-8.*

CETTE brochure intéressera sûrement tous ceux qui honorent la mémoire de cet excellent écrivain , dont les ouvrages ont si souvent fait naître dans les âmes honnêtes des sentimens dignes d'elles. La curiosité du public sur tout ce qui le concerne , est cause que l'on s'était hâté de publier des relations hasardées & inexactes de sa

mort. On lui prêtait des discours emphatiques, des sentimens forcés, des expressions bizarres : tout cela était affligeant pour quiconque avait lu & admiré J. J. Rousseau ; heureusement tout cela est solidement réfuté par cette relation. Elle est de M. le Begue de Presle, médecin & ami de Rousseau, par les conseils duquel il s'était en partie déterminé à préférer le séjour d'Ermenonville à une autre retraite : c'est un récit simple & naturel, qui porte tous les caracteres de l'exacte vérité. On y remarque combien peu il serait raisonnable de compter sur les relations minutieusement circonstanciées de cet événement, & de critiquer des expressions peu justes, comme si elles eussent été celles de Rousseau : sa femme, seul témoin de cette scene, pleine d'inquiétude & de chagrin, peut aisément n'en avoir conservé qu'un souvenir confus.

On voit ici que rien des *Mémoires* de cet homme extraordinaire n'a pu être connu du public ; que ce n'est point par ce motif qu'il a quitté Paris ; que sa mort a été entièrement naturelle, & qu'il n'a rien fait pour l'accélérer, quoiqu'il ne dissimulât point qu'il l'envifageait comme un bien ; enfin, qu'il est mort tout simplement, sans ostentation comme sans foiblesse.

Je n'en suis pas surpris ; mais ce qui me

paraît singulier , c'est l'empressement avec lequel on s'informe pour l'ordinaire des derniers momens d'un homme célèbre. Est-ce bien le moyen de le connaître ? Est-ce alors qu'il faut l'observer pour le voir tel qu'il est ? Le jugera-t-on par - là ? Ce serait le juger bien inconsidérément : autant vaudrait le juger sur une seule des actions de sa vie. Il est très-possible qu'à sa dernière heure on sorte de son caractère. Et qu'importe la mort d'un homme ? C'est sa vie, sa conduite, ses discours, le ton de ses écrits, qui le font connaître. Un lâche peut mourir avec courage ; un scélérat peut mourir tranquille ; & peut-être la mort la plus belle, la plus digne du sage, est-elle la plus simple, celle dont il n'y a rien à rapporter & à citer.

Une phrase de cette lettre m'a particulièrement intéressé : je la transcris à l'usage de ceux qu'elle concerne ; & tout homme sensé pourra en faire usage pour être plus réservé dans les jugemens qu'il porte du caractère d'autrui. " J'ai cru devoir , à son exemple , ne pas m'inquiéter pour lui de l'opinion des gens qui croient le mal légèrement, ou sur parole , & qui condamnent ou mélestiment quelqu'un sur une conduite forcée par les circonstances , ou sur les faiblesses que le public ignore , quand elles sont

d'une personne moins célèbre ou moins vraie, ou qui n'a pas autant d'ennemis occupés de les divulguer & de les aggraver. » En vérité, c'est presque ne s'inquiéter de l'opinion de personne : car de qui est composé le public ? Et peut-être après tout, est-ce le meilleur parti à prendre. Cicéron dit quelque part à ce propos : *Quid turpius quam sapientis vitam ex insipientium sermone pendere ?*

M. de Magellan, à qui cette espece de mémoire était adressé, y a joint une lettre, aussi relative aux derniers tems de la vie de J. J. Rousseau, au séjour qu'il occupait, à la vie qu'il y menait, &c. Il y a dans cette lettre de la force & de la chaleur. Les partisans de Rousseau y verront avec plaisir, que M. de Magellan, qui paraît en être bien instruit, parle de ses différends avec Hume, comme de l'effet d'une cabale formée par ses ennemis, qui avaient su mettre en jeu son excessive sensibilité, & étaient ainsi venus à bout de le faire passer pour un fou, pour un misanthrope, ou même pour un ingrat.

Il est certain que la conduite des ennemis de Rousseau depuis sa mort, rend tout cela probable. Est-il honnête, par exemple, à M. d'Alembert, qui ne saurait se plaindre de la manière dont il a parlé de lui dans

ses écrits , de l'attaquer maintenant dans les siens ? Et que signifie encore cette anecdote que je lis dans le *Mercure de France* , que la prévention de Rousseau contre les gens de lettres vient de ce que , dans sa jeunesse , lorsqu'il était commis chez M. D*** , il n'était pas admis à la table le jour où les beaux esprits s'y assemblaient ? Rousseau a-t-il donc écrit contre les gens de lettres ? Bien loin de là : qu'on relise son discours sur les sciences. Mais quand il l'aurait fait , faudrait-il l'attribuer à cette petite disgrâce ? On prétend que , sans les conseils de M. Diderot , ce serait en faveur des sciences qu'il aurait écrit : cela s'accorde-t-il ? Et puis , à qui cette anecdote fait-elle du tort ? Qui rend-elle ridicule ? Si j'étais membre de cette assemblée de beaux esprits qui dinaient une fois par semaine chez M. D*** , il me semble que je serais très-fâché qu'on l'eût publiée.

Je finis par copier ces deux ou trois lignes , qu'on aura peut-être souvent l'occasion de se rappeler , en entendant parler de Rousseau : « Malheur à l'homme qui ne fait découvrir dans les *Œuvres* de M. Rousseau que ce qu'il pourrait y avoir de défectueux ! » J'ajouterais volontiers : malheur à l'homme qui a pu les lire sans en devenir meilleur !

IV. *Collection complete des Œuvres de M. Bonnet. Neuchatel, 1779, les trois premiers volumes in-4.*

JE ne fais qu'annoncer cette collection, sur laquelle je me propose de revenir dans un autre journal.

Tout concourt à rendre cette édition recommandable, le mérite supérieur & avoué des ouvrages de M. Bonnet, & la beauté de l'exécution typographique.

L'auteur témoigne dans sa préface, qu'il est très-satisfait de cette édition de ses œuvres ; & dans le Journal de physique de janvier, il a déclaré que c'était la seule qu'il voulût avouer, " priant le public de se défier beaucoup des contrefactions, qui ont déjà été annoncées chez l'étranger. „

Il ne m'appartient pas, & certainement il appartient à très-peu de gens, d'apprécier M. Bonnet comme philosophe : mais il appartient à tous ses lecteurs de remarquer l'étendue de ses idées, l'intérêt qu'il fait répandre sur les moindres objets, l'exactitude de ses observations, son respect pour l'Être suprême, son amour pour la religion. Ses ouvrages seuls suffiraient à faire aimer leur auteur.

Bien des gens, par exemple, regarderont

comme un rêve son système sur l'état futur des êtres vivans : mais ils conviendront au moins que c'est le rêve sublime d'une ame élevée & sensible.

Peu d'auteurs, en écrivant sur l'histoire naturelle & la métaphysique, se sont aussi bien fait connaître que M. Bonnet doit l'être de tous les lecteurs. Il me semble que par-tout il a montré son ame, la bonté de son caractère moral, l'excellence de ses intentions. Voyez, par exemple, ce qu'il dit dans sa préface : après avoir exposé les inconvéniens & en quelque sorte les avantages de l'impossibilité où il est de multiplier ses lectures, il ajoute : " mais s'il est un livre que je regrette vivement de n'avoir pu consulter de nouveau, autant qu'il méritait de l'être, c'est le grand livre de la nature, dont il m'avait été permis autrefois de lire & d'extraire deux ou trois paragraphes. » Je serais bien fâché de trouver quelqu'un qui ne vît dans cette phrase que le mérite du style & de la pensée.

Mais au lieu de ces faibles éloges, que le caractère de M. Bonnet nous fait choisir par préférence entre ceux qui lui sont dus, comme moins capables de choquer sa modestie, disons un mot d'une idée qu'il développe avec intérêt dans sa préface.

Comme la collection de ses œuvres a deux

parties , des écrits d'histoire naturelle & des écrits de métaphysique , il observe qu'il y a entre ces différens ouvrages des rapports faciles à saisir : les uns conduisent aux autres ; & il ne nous paraît pas douteux que l'étude de l'histoire naturelle ne soit la meilleure préparation à la philosophie. “ La physique est , comme l'a dit M. Bonnet , la mere de la métaphysique , au moins de la métaphysique solide & lumineuse , comme la sienne , qui est , pour ainsi dire , comme il s'exprime lui-même , presque toute physique. „ C'est ce que semble indiquer le nom même de *métaphysique* : il signifie en grec , ce qui suit la physique.

Cela me rappelle une idée que j'ai eue souvent , & que d'autres sans doute ont proposée avant moi , c'est qu'il faudrait préparer l'esprit des enfans à l'étude de la philosophie par celle de l'histoire naturelle , & particulièrement de l'insectologie. Ils s'accoutumeraient ainsi , sans même s'en appercevoir , à bien voir , à exercer leur attention , à raisonner juste : je voudrais qu'avant de faire sa logique , on lût les Mémoires sur les insectes , de Réaumur ; ce devrait être un livre classique. Et je suis persuadé qu'en suivant cette marche si simple , qui me semble n'être que celle de la nature , on préviendrait une multitude d'erreurs ; au lieu

qu'en passant tout-à-coup, & sans aucun chaînon intermédiaire, de l'étude des langues, qui n'exerce guere que la mémoire, à celle de la philosophie, qui suppose un jugement un peu exercé, on fait faire un trop grand saut aux jeunes gens, si j'ose m'exprimer ainsi, & ils se trouvent entièrement dépayés. C'est semer dans une terre qu'on a négligé de labourer, & trop souvent alors il est impossible que la semence leve, ou du moins que la plante subsiste, parce qu'elle n'a point de racines.



 S E C O N D E P A R T I E.
 NOUVELLES LITTÉRAIRES
 D E L' E U R O P E.

V. *Quelle est l'origine des droits de maimorte, dans les provinces qui ont composé le premier royaume de Bourgogne? Dissertation qui a remporté le prix au jugement de l'académie de Besançon, le 24 août 1778. Par dom Grappin, bénédictin de la congrégation de S. Vanne, de l'académie des antiquités de Cassel. A Besançon, chez Lépagnez, libraire, place S. Pierre. R. (*)*.

L' AUTEUR, après avoir établi la différence des servitudes romaines & germaniques, fait remonter principalement aux dernières, qui étaient celles des Gaulois, l'origine de nos maimortes.

Il a cherché les variations de la maimorte dans les modifications que l'autorité des conquérans & des seigneurs mit à la liberté primitive des personnes & des terres, ou dans la soumission volontaire, expresse ou tacite des personnes libres, pour obtenir la protection des seigneurs, ou acquérir une

(*) J'indiquerai par cette lettre les extraits qui ne seront pas de moi.

partie des terrains dont ils s'étaient emparés. Ce fut une espece de bail à cens à durée de famille, dont les conditions tacites ou expressees varieraient suivant les tems, les circonstances & les lieux.

Dom Grappin fait voir ensuite comment les usages des Germains & des Gaulois ont successivement passé dans les loix romaines, & comment les Romains, après le partage des terres conquises, furent obligés d'y attacher leurs esclaves, à l'instar des peuples du nord. En ce sens, il convient, avec nos jurisconsultes, que la maimorte ou servitude réelle & mixte se retrouve dans le droit romain des cinquieme & sixieme siècles; mais du tems de Tacite & de Strabon, la servitude germanique ne connaissait pas encore l'alliage onéreux de l'esclavage romain. Les Romains suivirent même en partie les usages des Gaules, & ceux-là principalement qui leur semblaient d'une utilité plus réelle.

Les Gaulois furent dans la suite assujettis eux-mêmes à quelques usages de leurs vainqueurs; mais les loix *de agricolis censitis* & *colonis*, *de mancipiis vagis*, *de functionibus*, *de adscriptitiis reducendis*, *de fugitivis*, *de colonorum translatione*, &c. sont très-postérieures à l'établissement des Romains dans les Gaules. „ L'empire, à l'époque de ces différentes loix, était déjà l'asyle

des Germains, connus sous le nom de Francs, de Bourguignons, de Saliens, de Bructeres, &c. En rapprochant les loix romaines des loix de ces nations, mais sur-tout de la loi Gombette, on y voit le même esprit sur l'importance de fixer les colons aux domaines qui leur étaient confiés. Mais, puisque les loix romaines sur la culture des fonds, ne datent que du quatrième siècle, il résulte qu'on ne doit pas en chercher l'origine ailleurs que dans les usages rappelés par Tacite & Strabon.

Que les siècles postérieurs aient vu se glisser dans les actes, les chartes & les formules, quelques termes du droit romain, n'en soyons pas surpris. Le code Justinien, suivi parmi nous dès le siècle même où il fut retrouvé, n'a fait que répandre des nuages sur notre servitude, en l'affimilant, pour ainsi dire, à celle des Romains; & les loix germaniques n'étaient plus pour contrebalancer, &c. Les termes *conditio*, *manentitia*, *inquilina*, &c. qui désignaient chez les Romains les serfs de la glebe, s'étaient comme naturalisés dans nos provinces avec les loix romaines; & la même destination à la culture des terres a fait presque entièrement confondre les colons romains & les serfs germaniques.

Ajoutons que la source de nos usages se

perdait de plus en plus par la difficulté de se procurer les loix des anciens peuples, les différentes collections des formules, les chartes, les capitulaires de nos rois. Les jurisconsultes & les praticiens aimaient mieux découvrir tout dans le droit romain, dont le texte était plus méthodique, les décisions plus claires, les exemplaires plus communs. On y voyait, par exemple, que nos maimortes actuelles avaient quelque ressemblance avec l'esclavage, tel qu'il est dépeint dans les recueils de Justinien & de Théodose : on concluait d'abord qu'il était le même, & l'on était répété par d'autres juristes qui négligeaient, comme les premiers, de remonter à la vraie source. Ainsi vit-on se perpétuer de siècle en siècle une erreur historique, dont aucun intérêt réel ne sollicitait la proscription.

Suit un détail de celles de nos loix relatives à la servitude & qui ne s'accordent pas avec la loi romaine. Les meix ou tenemens dont les seigneuries ont été formées, ou qu'on avait originairement accordés aux serfs moyennant les redevances autrefois d'usage en Germanie, ou converties depuis en argent, sont, comme les tailles à volonté, les corvées & autres charges personnelles, une suite non équivoque de la servitude germanique. De là encore plusieurs

articles de nos coutumes , portant qu'un seigneur a la succession de son homme décédé sans communiens ; que cet homme ne peut jamais prescrire contre la liberté ; que *l'aveu emporte l'homme* ; que la seule prise de meix maimortable emporte tacitement la servitude ; que l'enfant suit la condition du pere en lieu de maimorte , &c. De là le mariage , &c.

La maimorte n'est pas la seule coutume qui nous vienne originairement des barbares. Rien n'est plus sensible que le rapport des loix bourguignonnes avec nos coutumes sur les droits des gens mariés. On y voit encore , à ne pas s'y méprendre , la puissance du mari sur la femme , & l'origine des fiefs , avec tous les caractères qui les distinguent , la concession , l'hérédité , la foi & l'hommage , l'aveu & le dénombrement , &c.

Nos justices seigneuriales dérivent aussi des barbares , puisqu'un juge , pour ainsi dire , isolé & du dernier ordre , donne des tuteurs , & qu'il a droit de vie & de mort , deux chefs absolument contraires au texte des loix romaines. Celles-ci n'ont décoré de ce privilège que les grands magistrats , à l'exclusion de tous les juges délégués par eux : & suivant les usages des peuples du nord , les seigneurs particuliers exerçaient

la justice dans les limites de leur territoire, du moins comme vicaires & ministres du comte, &c.,

Dom Grappin rapporte au dernier partage des terres, l'origine des seigneuries en maimorte; & il donne ainsi aux seigneuries une date concurrente avec l'établissement des fiefs, & la généralité de maimorte. " On croit avec raison, dit-il, que lors du partage le capitaine eut plus que le soldat, & moins que les officiers supérieurs. Ceux-ci, qui avaient administré la justice en Germanie, la rendirent encore après leur établissement dans les Gaules; & bientôt le nom de *leudes*, qui était commun avec tous les co-partageans, ne désigna plus que les grandes terres ou baronies, dont les possesseurs commandaient la milice en tems de guerre, & formaient en tems de paix l'assemblée des états & le parlement de la nation. De ces baronies, se formerent dans la suite, & par sous-inféodation, les seigneuries particulières; mais auparavant les grands barons forcés par les dépopulations & les ravages continuels, avaient, du moins tacitement, accensé les terres aux conditions de maimorte, soit en y attirant des colons étrangers, soit en les donnant à ceux dont ils avaient fait l'acquisition ou la conquête. Des droits de justice & de seigneu-

rie, dériverent ceux qu'on eut sur les serfs; comme des droits de la puissance dominicale sur les esclaves, dériverent plusieurs droits de seigneurie qui, suivant M. Dunod, sont l'origine des moyennes & basses justices. De là aussi les territoires réglés & l'article de notre coutume, qu'en fait de maimorte, une seigneurie n'acquiert point sur l'autre.

Les Bourguignons une fois établis dans nos provinces, ne s'en tinrent donc pas uniquement à la forme d'esclavage qu'ils y trouverent. Ils la ramenerent en quelque partie aux coutumes germaniques, dont on s'était écarté par le mélange des loix romaines. Il faut juger pour ces tems-là des mœurs des Bourguignons, de la même manière qu'on jugerait de celles des Francs, sortis comme eux de la Germanie. On n'ignore pas que, si les Francs avaient des serfs de corps, dont l'affranchissement dépendait de la manumission usitée chez tous les peuples, ils avaient aussi des serfs de biens qui pouvaient s'affranchir eux-mêmes en abandonnant les terres confiées à leurs soins. Ne disons pas avec un savant (*Dubos*) que les tenanciers étaient de condition libre : mais convenons aussi que les Bourguignons ayant pris des Romains du goût pour les commodités de la vie, ils se décharge-

rent bientôt sur des esclaves domestiques, d'une partie de leur sollicitude.

Cette nouveauté ne toucha point à la servitude de la glebe, & ne donna pas d'abord aux anciens serfs Bourguignons des chaînes plus pesantes; mais une partie des esclaves que cette nation eut dès lors, subit l'esclavage personnel à la manière des Romains &c. „

L'auteur fait observer que dans les provinces du premier royaume de Bourgogne les usages devinrent insensiblement les mêmes que dans les provinces de la monarchie française. « Mais le luxe qui naît si facilement de la paix, vint donner de nouvelles modifications à l'état des cultivateurs. Nos barbares Francs ou Bourguignons, loin de s'en tenir à la constitution originaire de la servitude germanique, trouverent plus d'avantage à lui donner quelque ressemblance avec l'esclavage romain, en éloignant toutefois ce qu'il avait de plus odieux Les formules d'affranchissement démontrent l'altération de la servitude germanique, en ce que les serfs des Français étaient déjà réduits, comme autrefois ceux des Romains, à une simple portion de leur pécule.

Cette altération eut encore une autre source.... Je parle de la loi romaine, suivant laquelle nos loix bourguignonnes vou-

laient qu'on jugeât les anciens habitans du pays. Ce code n'aura pas manqué d'influer sur nos usages, comme la loi Gombette elle-même influe sur ceux des Romains. Je ne serais donc point surpris, continue dom Grappin, que les deux nations étant si étroitement liées, & ne faisant plus qu'un seul corps, l'esclavage romain eût participé de la douceur du nôtre, en même tems que celui-ci prenait insensiblement quelques teintes de la servitude romaine; mais je n'en conclurai pas que la servitude dans nos provinces ait jamais cessé d'être foncièrement la servitude germanique. Bien moins, pour applanir toutes les difficultés, dirai-je avec un moderne (*le P. Barre*) que les serfs de Germanie étaient, comme ceux des Romains, de deux especes différentes? C'est une allégation qui ne peut s'étayer d'aucune preuve, qui est même dénuée de toute vraisemblance, & absolument contraire aux idées reçues, & que Tacite nous a données lui-même de la servitude germanique. Prenons pour guide cet habile écrivain, qui sans doute connaissait les mœurs de son siècle; & ne perdons pas de vue que si les peuples de la Germanie devenus Gaulois se donnerent, à l'exemple des Romains, des serfs d'une moindre condition, qui, au témoignage du savant Brotier, con-

servèrent le nom d'esclaves , ils eurent aussi , comme en Germanie , des serfs colons , dont le sort , au moyen des adoucissmens qu'on y apporta dans la suite , fut le même que celui de nos maimortables. „

Dom Grappin , après avoir suivi de siècle en siècle l'état des serfs ou esclaves , prouve que les premiers affranchissemens (& il y en eut une multitude sous l'empire de Charlemagne & de ses successeurs) n'étaient qu'une abolition de tout ce que les serfs germaniques avaient contracté de plus onéreux dans leur commerce avec les Romains. Les prestations qui succédèrent aux charges personnelles , firent naître la plupart de nos droits seigneuriaux , & pour dire tout en un mot , on rétablit la servitude telle à peu près qu'elle était en Germanie quand Tacite écrivait &c. p. 46.

“ S'il est hors de doute que la servitude ainsi modifiée ait contribué à multiplier prodigieusement les maimortables , il est également certain que les comtes employaient souvent la violence pour en augmenter le nombre..... Mais la maimorte prit de très-grands accroissmens dans les tems malheureux de la féodalité. Les uns achetaient , au prix de leurs biens , la protection des grands vassaux qu'ils suivaient à la guerre : d'autres s'offraient à cultiver

le champ du soldat qui se dévouait à la défense de la patrie ; & l'on convenait des tributs que le soldat pourrait lever sur le cultivateur & sur ses descendans , jusqu'à la remise de ces mêmes campagnes au premier maître , si la postérité du colon venait à manquer..... Les vainqueurs enfin , on ne peut trop le répéter , avaient les terres par droit de conquête , & ils en abandonnaient la culture aux anciens possesseurs à charge de maimorte. » p. 53.

L'esclavage domestique disparut presque entièrement sous la seconde race de nos rois. Déjà dès le douzième siècle , dom Grappin trouve au comté de Bourgogne beaucoup de familles libres , principalement dans les villes & bourgs. Il y avait des affranchissemens de la maimorte : la maimorte y était donc ancienne. p. 58.

Alors la face du royaume était bien changée , quant à la servitude ; mais l'immense propagation de cette tache avait épargné beaucoup d'hommes roturiers , lors même qu'elle infecta presque tous les lieux. Quantité d'exemples détruisent les prétentions de Montesquieu , & de ceux qui l'ont suivi , sur les ravages excessifs de la servitude. p. 59.

Après les affranchissemens , l'auteur parle des franchises & des communes ; des communes particulières , du peu de ressemblance de

de nos maimortes entr'elles , & sur quoi fondées , &c. p. 62 & suiv.

Il ne faut pas juger de l'état des maimortables sur les déclamations dont le royaume a retenti dans ces derniers tems , & qui n'ont pu séduire des juges éclairés. (L'auteur parle ici des mémoires contre M M. du chapitre de S. Claude.) Les maimortables sont maîtres de leurs actions , de leur travail , du choix de leur habitation , de leur industrie. Ils acquièrent indépendamment du seigneur ; ils stipulent , ils contractent en leurs personnes , même avec lui ; ils hypothèquent leurs biens libres ; ils peuvent les vendre ainsi que leurs meubles , ou les donner pendant leur vie : ils parviennent aux emplois & aux grades militaires. La maimorte née du besoin & de l'indigence , commence par être l'état civil d'une personne qui , se trouvant dénuée de tout , a reçu des fonds sous des conditions plus ou moins onéreuses , selon que le sentiment de ce bienfait était en elle plus ou moins vif , ou que son bienfaiteur était plus ou moins généreux.

Si la maimorte ne donne que des chaînes , pourquoi les maimortables eux-mêmes , loin de s'attendrir sur leur propre sort , le préfèrent-ils pour la plupart à celui des hommes libres ? Pourquoi ne prennent-ils

pas la voie si aisée d'acquérir la franchise en renonçant, il est vrai, aux fonds de terre, comme aux charges primitives de la culture, mais en choisissant dans les partages qu'ils feraient avec leurs comuniers, ou les biens francs, ou l'argent, ou les meubles? Pourquoi avons-nous des comunautés entières qui ont mieux aimé conserver la macule d'origine, que d'acheter au prix d'une somme modique la liberté qu'on leur offrait? C'est qu'ils croient trouver dans le sein de la maimorte une source de richesses, comme elle en est une de population & d'industrie : c'est que la défense d'aliéner sans l'agrément du seigneur empêche la dissipation des biens : c'est qu'ils ont l'exemple des villages affranchis, dont les anciens habitans ne sont plus que les fermiers des biens qu'auparavant ils possédaient en propre; *de sorte qu'aujourd'hui, dit le président Bouhier, presque tous les habitans des terres sont misérables, & les villages beaucoup moins peuplés que quand ils étaient en maimorte.*

Qu'on cesse donc de peindre avec les couleurs de la barbarie ou de l'esclavage, ce qui, dans l'origine, fut un trait d'humanité. Cette vertu, suivant Dumoulin, a fait bien des maimortables; & d'abord il cite dix mille Français qui, sous François premier & Henri II, trouverent un asyle au

comté de Bourgogne , avec des terres qu'on leur abandonna sous la condition de mai-morte. Ces hommes libres se crurent heureux sans doute en devenant propriétaires , malgré la réversion de leurs campagnes en cas de mort sans enfans légitimes. Dumoulin parle de cette émigration comme d'une tache honteuse pour la France. Mais il n'est plus à craindre qu'elle reparaisse de nos jours. Il ne peut y avoir de colons malheureux sous le regne de la bienfaisance & de la paix , dans un tems où l'agriculture est encouragée par des récompenses , aussi bien que les mœurs , la bravoure , & tout ce qui s'annonce comme un germe de grands talens. Il ne reste plus de vœux à former que pour l'abolition de la monstrueuse servitude qui excite tant de gémissemens dans nos colonies. Comment la France , cette nation éclairée , dont l'humanité est devenue le cri général , voit-elle encore sans émotion une multitude d'hommes avilis , & dont l'état doit plus toucher des cœurs sensibles , que l'esclavage même des Romains ?

Ainsi finit la dissertation qui a pour devise ce vers de Thomas , *De l'esclave & du roi la poussière est la même*. Elle est suivie de plus de cent notes , dont la plupart forment des discussions pour un plus grand développement du texte : d'autres contribuent à éclair-

cir quelques points de l'histoire des provinces qui ont composé le premier royaume de Bourgogne. Dom Grappin n'a point fondé les notes dans le texte, afin de donner sa dissertation telle qu'elle a été couronnée. Il ne pouvait s'étendre davantage : l'académie demandait une dissertation d'environ trois quarts d'heure de lecture seulement.

Il a tout puisé dans les sources. Mais on trouvera plus de faits concernant l'histoire de Franche-Comté que celle des autres provinces du premier royaume de Bourgogne. Les chartes manuscrites du comté de Bourgogne ont abondamment fourni à l'auteur ; & il ne pouvait s'enrichir avec autant de facilité, des monumens des autres provinces. Le dépôt des monumens de Franche-Comté renferme des richesses immenses. Il a été commencé & suivi avec autant d'activité que de discernement par M. Droz, secretaire perpétuel de l'académie, sous les auspices & sur le plan de M. Bertin, ministre & secretaire d'état ; qui préside à la collection de nos chartes éparses dans la France entière & chez l'étranger.

La dissertation sur la maimorte se vend à Paris, chez Barrois l'ainé, libraire, quai des Augustins ; & à Besançon, chez Lépagnez cadet, Grande-rue.



TROISIÈME PARTIE.
PIECES FUGITIVES.

I. *Précis de la vie d'Antoine Rock.*

ON parle beaucoup ici du nommé *Antoine Rock*, connu parmi nous sous le nom de *Rock*, l'emballleur extraordinaire. Il est né à *Neydan*, village qui dépendait ci-devant de la république; son pere y cultivait un petit domaine qu'il tenait de ses ancêtres qui en étaient en possession depuis plus de quatre cents ans : ces honnêtes laboureurs, glorieux d'une aussi longue possession, cherchaient à la conserver dans leur famille, en y entretenant un esprit de modération, de simplicité, même de rusticité si grande, qu'ils ont toujours dédaigné de réclamer la bourgeoisie de *Geneve*, accordée à l'un de leurs aïeux, & qu'ils ont même négligé de conserver les titres qui pouvaient les mettre en état de la réclamer au besoin : ils redoutaient pour leurs enfans les attraites de la vie que l'on mène dans une capitale; & pour les éloigner, d'une manière plus efficace, d'être jamais tentés de fixer leur demeure dans *Geneve*, ils résolurent de leur

refuser toute forte d'éducation , pensant que la plus grossière ignorance était indispensable pour les préserver du desir de changer d'état.

Antoine Rock fut dans son enfance la victime de cette politique : son pere se refusa long-tems aux instances de son pasteur ; & s'il consentit enfin de l'envoyer à l'école , ce ne fut qu'après avoir exigé & obtenu du magister qu'il bornerait à la lecture & au catéchisme toute l'instruction qu'il donnerait à cet enfant.

Le pere de Rock , affligé de ses progrès rapides , témoigna son mécontentement de quelques leçons d'écriture que son fils prenait furtivement , & résolut de le borner aux travaux les plus pénibles de la campagne.

Cependant un camarade d'école du jeune Rock lui avoit confié un livre élémentaire d'arithmétique , qu'il étudia seul , sans secours , dans le plus grand secret & avec le plus grand succès , quoiqu'il n'eût d'autres moyens pour faire ses calculs que le bâton dont il se servait pour conduire ses bœufs , avec lequel il traçait sur le sable les figures indispensables pour parvenir à cette science. Surpris dans cette occupation par son pere , injurié , accablé des reproches les plus amers , maltraité même , il fut obligé de chercher un asyle ; il se refugia dans la bou-

tique d'un menuisier. Les outils de cette profession fixerent l'attention de notre campagnard; l'équerre & le compas le frappèrent d'étonnement : lorsqu'il eut décrit un cercle & tracé un angle droit, il conçut les vérités qui devaient résulter de l'usage des figures régulières.

Je ne le suivrai pas dans les diverses applications qu'il en fit, ni dans les impressions qu'il éprouva : à peine son esprit s'ouvrait à ces connaissances, que son pere, qui n'avait consenti que pour un tems que son fils maniât la scie & le rabot, vint l'arracher à ces travaux pour le confiner aux champs & à la charrue. Le pere mourut en 1754, année mémorable par le traité d'échange qui cédait Neydan au roi de Sardaigne. Geneve ne s'était réservé des privilèges que pour les domaines de ses bourgeois, & un terme de vingt-cinq ans, pendant lequel ceux de ses sujets qui voudraient ne pas changer de souverain, pourraient vendre leurs possessions, & se retirer librement.

Rock n'hésita pas. Il accepta une offre avantageuse qui lui fut faite, & son patrimoine serait passé en d'autres mains, si sa mere y eût pu consentir. Mais elle déclara positivement qu'elle vouloit rester chez elle; il aurait cru commettre un crime, s'il lui avait exposé tous les inconvéniens qui en

résulteraient pour lui : du moment qu'il fit persuadé qu'il était nécessaire au bonheur de sa mere, il s'estima heureux de pouvoir le lui procurer.

Cependant, si Rock eût effectué son projet, s'il avait transporté à Geneve l'argent provenant de cette vente, il aurait pu former un établissement qui eût favorisé ses vues & ses dispositions ; mais dans la misere où il était réduit, sans aucun secours, sans aucune ressource, il accepta, avec reconnaissance, une place d'emballleur, état qui differe peu de celui de porte-faix, & dont les occupations n'étant qu'occasionnelles, n'accordent qu'une subsistance précaire.

Rock fut mettre à profit des heures de loisir, qui sont ordinairement, pour les gens de cet ordre, un acheminement à la dissipation & à la débauche. Il obtint l'accès de la bibliotheque publique ; son choix de livres étonna ceux qui les lui remettaient ; l'on crut pendant long-tems qu'il était commissionnaire de quelque savant, on le sollicita de nommer celui à qui il les devait remettre. Rock bégaya son propre nom, s'excusa d'en avoir entrepris la lecture : on lui fit de nouvelles questions, ses réponses étonnerent & persuaderent que l'on ne devait

pas témérairement entrer en lice avec cet emballleur.

Le célèbre M. le Sage voulut connaître Rock , il l'invita à ses leçons de physique. Bientôt cet écolier extraordinaire fit des progrès étonnans , que son excessive modestie cache seule au grand jour où ils méritent de paraître : on le voit, assis sur une balle de marchandises, en attendant qu'on vienne l'appeller pour lui donner de l'occupation , se dédommager de l'inaction de ses bras par la lecture des auteurs les plus célèbres. Son beau génie applanit toutes les difficultés ; il n'y a point pour lui de sciences inaccessibles. S'il médite un problème, il ne tarde pas à en trouver la solution ; & si quelquefois il trace avec son pinceau d'emballleur quelques figures algébriques, il ne trouve dans ses calculs que le résultat qu'il avait d'abord imaginé.

Avec tant de génie, il n'en est que plus modeste ; il pense que tous ceux qui le veulent en feront autant que lui. Bien loin d'apprécier son savoir, il gémit du tems qu'il a perdu , & de celui qu'il est obligé de perdre. Si sa belle ame était accessible à l'envie, il voudrait avoir participé au bonheur qu'il croit qu'ont eu tous les gens riches en recevant une éducation soignée. Cette impression est si forte qu'il se défie toujours

de lui-même, & n'ose avouer qu'il soit instruit : occupé du grand nombre de connaissances qui lui restent à acquérir, il se persuade tellement de son ignorance, que sa modestie est plutôt une foiblesse qu'une vertu.

Mais en vain cherche-t-il à détourner les regards du public, chacun se plaît à le contempler ; même ses collègues recherchent l'instruction auprès de lui, & préfèrent sa conversation aux joies bruyantes qui ont tant d'attraits pour cet ordre de gens ; il gagne tous les cœurs ; il rend tous les esprits accessibles aux idées les plus relevées ; il parle à ses égaux leur langage vulgaire ; il ne s'élève jamais qu'au point qu'ils peuvent atteindre ; mais insensiblement il les élève avec lui, il leur fait promener des regards étonnés sur les nouveaux objets qu'il leur présente ; ces chaînons imperceptibles embrassent quelquefois un tout qui ne les étonne plus. N'est-ce donc que cela ? disent ces bonnes-gens. Ce ne peut être autrement, répond Rock. Plus l'évidence est palpable, moins ils s'imaginent être sortis de leur sphere.

Cependant la fortune de notre emballleur a reçu des secousses successives ; une nouvelle explication des royales constitutions de Savoie paraît interdire aux Genevois d'y faire de nouvelles acquisitions ; il ne se ren-

contre plus d'acquéreur opulent qui puisse réaliser la *pache* (*) que Rock a ci-devant refusée ; & quand même cet édit n'existerait pas , son domaine n'en ferait pas moins invendable ; la mauvaise gestion de sa mere & de ses fermiers lui ont enlevé sa valeur réelle ; on ne lui restitue plus que des jachères épuisées.

Rock n'est point affecté de ces contretens fâcheux ; il connaît la théorie de l'agriculture ; il s'empresse de réduire en pratique tous les préceptes qu'il a étudiés : la nature se complait à ses travaux , elle seconde ses efforts , les encourage & les récompense par les succès les plus suivis : ses voisins attentifs oublient leur routine , ils retirent le prix de leur docilité & lui en font hommage.

Ces détails sont connus dans Geneve. La société formée pour l'encouragement des arts mécaniques & économiques, l'élut unanimement pour être l'un des membres des comités à qui elle confie la conduite de ses recherches & l'adjudication de ses prix. Ce choix étonna & affligea Rock : convaincu que d'autres personnes qu'il indiquait pouvaient mieux que lui contribuer aux succès

(*) Ce mot , qui devrait être français , exprime dans notre langage vulgaire une convention sans qu'il y ait rien d'écrit.

de la société, il voulut absolument leur céder la place; mais l'année suivante on augmenta le nombre des membres du comité, afin que Rock pût y reprendre la sienne; & par une acclamation unanime elle lui fut de nouveau déférée. C'est dans ces assemblées, où Rock est chéri & considéré, que l'on admire ses vues remplies de sagesse : la défiance avec laquelle il les propose ferait supposer qu'elles sont hasardées; mais l'on apperçoit bientôt que ses systèmes ont les bases les plus solides, & on les adopte avec une vraie satisfaction.

Rock rendu à l'agriculture, s'attache de plus en plus à son patrimoine; il ne peut plus se résoudre à le vendre; mais en même tems il s'afflige de ce que ce domaine va être privé de tous les avantages dont jouissent les domaines Genevois; il regrette, pour la première fois, que ses ancêtres aient négligé de conserver leurs titres à une bourgeoisie qui lui est actuellement indispensable pour posséder un bien sur le territoire de Savoie. On s'est empressé d'aller au-devant de ses desirs, & en la lui accordant gratuitement, nos respectables magistrats ont témoigné qu'ils ressentaient une joie bien vive de ce qu'en cette occasion le serment de leur charge les appelait à récompenser la vertu : consolation bien propre à leur faire suppor-

ter avec moins de répugnance les tristes devoirs auxquels leur office les oblige quelquefois.

Rock, bien loin d'être enorgueilli d'une distinction aussi honorable, ne peut croire qu'elle lui soit personnelle ; il cherche à deviner le protecteur accrédité à qui il en peut être redevable ; mais tous nos sénateurs auraient le même droit à sa reconnaissance, si cette rétribution pouvait entrer en parallèle avec la vive satisfaction qu'ils ont ressentie.

II. *Stances (*) sur J. J. Rousseau.*

IL n'est plus , ce puissant génie ,
A qui la langue des Français
Doit sa chaleur , son énergie ;
La raison , sa marche hardie ,
Et la liberté ses succès.

Grand en morale , en politique ,
Enchanteur quand il peint l'amour ,
Orphée & Platon tour-à-tour ,

(*) Cette pièce fugitive appartient d'autant plus à ce Journal , qu'elle est originaire de notre Suisse française , où certainement il est bien rare de voir naître d'aussi bons vers.

62 JOURNAL HELVETIQUE.

C'est dans son cœur qu'est sa logique :
Sa plume est un rayon du jour.

Abhorrant la doctrine impie
Que les faux sages d'aujourd'hui
Osent nommer philosophie,
Seul contre tous, fort sans appui ,
Il sappa leur affreux système ;
Il ne pensa que par lui-même ,
Et son siecle pensa par lui.

On l'a vu par son éloquence
Confondre aux yeux de l'univers,
Des savans la fiere ignorance ,
Faire rougir l'intolérance,
Et montrer aux peuples leurs fers.

Quand il vit au sein des lumieres
Les loix complices des forfaits,
Des arts, les faveurs meurtrieres,
Tous les maux, fruits de nos progrès,
Il rendit l'homme à la nature ;
Et sous son magique pinceau ,
L'homme heureux, sans arts, sans culture ,
Nous sembla créé de nouveau.

Respire enfin , tendre jeunesse !
Et béni ton libérateur.
C'est dans les jeux que la sagesse

Sous lui va fleurir dans ton cœur.
Plus d'esclavage, plus de larmes.
Sa plume fait tomber les armes
Aux tyrans de notre bonheur.
L'enfance reprit tous ses charmes,
Et l'homme connut sa grandeur.

Aussi-tôt l'ardent fanatisme
Accourut, la crosse à la main,
Pour dénoncer au despotisme
Ce bienfaiteur du genre humain.
Les décrets, l'exil, les outrages,
Jusques sur nos ingrats rivages
Poursuivirent son cœur flétri.
Hélas ! il n'eut dans ces orages
Que sa vertu pour tout abri.

C'est ainsi que par son exemple
Il prouva, comme en ses écrits,
Que se rendre digne d'un temple,
C'est se dévouer aux mépris.

Ah ! quand le sage instruit la terre,
Les préjugés lui font la guerre ;
On redoute, on fuit son flambeau,
N'est-il plus ? Vaine récompense !
Le regret succède à l'offense,
Et l'on pleure sur son tombeau.

64 JOURNAL HELVETIQUE.

Pleurons donc sur ces tristes restes.
 Talens , vertus , prenez le deuil !
 Mais , vous , respectez son cercueil ,
 Beaux arts ! sur ces cendres modestes ,
 Craignez d'étaler votre orgueil ;
 Ou si notre siècle peut-être
 Ne fait encor pas t'honorer ,
 Avec tes écrits , ô mon maître !
 Seul j'irai m'instruire & pleurer.
 J'invoquerai , pour t'admirer ,
 Une postérité plus sage ;
 Qui , par un immortel hommage ,
 Soit digne de te célébrer.

Si la critique peut être utile , c'est en faisant appercevoir les défauts d'un bon ouvrage : alors elle instruit le public , & ne saurait offenser l'auteur.

Il y a dans ces vers trop de verve , d'harmonie & de beautés , celui qui les a composés montre trop de génie pour que je craigne de lui déplaire en en parlant librement : il voudra bien croire que je sens combien la critique qui apprécie son ouvrage est au-dessous du sentiment qui l'inspira.

Qui ne voudrait avoir fait les huit derniers vers , sur-tout ces deux-ci ?

« Avec tes écrits , ô mon maître !

Seul ,

Seul, j'irai m'instruire & pleurer.

Il est peu de vers plus mâles, plus énergiques, plus heureux à mon gré que les suivans :

Seul contre tous, fort sans appui,

Il rendit l'homme à la nature ;

L'enfance reprit tous ses charmes,

Et l'homme connut sa grandeur.

C'est une épithète sublime, si je ne me trompe, que celle-ci :

Des arts les faveurs *meurtrieres*.

Emile ne pouvait guere être annoncé d'une maniere plus intéressante qu'il ne l'est par ces vers :

Respire enfin, tendre jeunesse,

Et bénis ton libérateur !

Que l'auteur de ces vers n'ait l'ame d'un poëte & les talens d'un versificateur, on ne saurait le nier.

Mais n'y a-t-il point en général un peu trop d'emphase dans cette piece ?

Sa plume est un rayon du jour.

Sa plume fit tomber les armes

Aux tyrans de notre bonheur.

N'y a-t-il rien d'affecté, rien de forcé, dans ces expressions & dans ces images ?

E

Il ne pensa que par lui-même ,

Et son siecle pensa par lui.]

La pensée est-elle bien vraie ? Et ce jeu de mots est-il digne de la noblesse soutenue du reste de la piece ?

Je ne fais pourquoi *le fanatisme la croisse à la main* me paraît aussi désagréable. Mais sur-tout, dans le tems que , bien ou mal à propos , presque tout le monde se réunit à accuser J. J. Rousseau d'orgueil, je ne crois pas qu'il faille appeler ses cendres *modestes*. Quelque jugement que le lecteur porte de lui à cet égard , il se rappelle l'idée générale qu'on se forme de son caractère, & cela produit l'effet *d'une sensation inquiétante*. Je demande grace moi-même pour cette expression : il est difficile de rendre bien précisément un sentiment que l'on éprouve confusément.

Au reste, j'aime à le redire, si je me suis permis ces légères observations, c'est parce que cette piece de vers m'a paru annoncer les plus grands talens.

III. *Lettre sur les effets de l'aimant.*

Geneve, 11 mars 1779.

■ MESSIEURS. Les salutaires effets de l'aimant, contenus dans différens journaux,

m'ayant conduit à en faire usage pour ma santé depuis près de quatre ans avec un succès supérieur à mon espérance, (*) je l'ai employé de même sur plusieurs malades, comme vous pourrez voir par les faits suivans que j'ai l'honneur de vous envoyer.

En voici un qui me paraît revêtu de tous les titres de confiance que la nouveauté de ce remède peut exiger; il m'a été écrit de Charlieu au mois de février 1777, par M. Baynand, avocat subdélégué de l'intendance de Lyon à Charlieu.

« M. de Sirvinge, depuis nombre d'années, étoit obligé, pour maintenir la chaleur des extrémités inférieures qu'il avoit toujours glacées, de tenir nuit & jour, jusqu'au gros de l'été, ses pieds sur une boule d'étain pleine d'eau bouillante: depuis l'usage des aimans que vous m'avez envoyés, il y éprouve, même du côté paralyfé, une chaleur douce & agréable; il a supprimé la boule & se couvre moins qu'à l'ordinaire; sa tête est moins fatiguée, moins pesante. On s'est apperçu chez lui, qu'il est beaucoup plus gai & moins sujet aux vapeurs. Comme il mange fort & ne fait aucun genre d'exercice, il fait beaucoup d'hu-

(*) Voyez ma première lettre insérée dans votre Journal de mars 1776.

meurs, & l'on était obligé de le purger à peu près tous les mois; il y a déjà très-long-tems qu'il ne l'a pas été & n'en est point incommodé. Il mange avec appétit, dort bien, & fait également toutes ses autres fonctions; le côté paralysé depuis sept ans, est à peu près toujours le même, à la chaleur près, que l'usage de l'aimant a ramenée. „

Cette observation vient à l'appui de celle que contient la première lettre de l'auteur ci-devant indiquée, on l'a trouvée aussi dans le Journal encyclopédique, premier juin 1776.

La lettre suivante qui m'a été envoyée par un homme d'un nom & d'une famille distingués dans cette ville, me paraît propre à confirmer mes lecteurs dans la bonne opinion qu'ils doivent avoir prise des effets de l'aimant.

“ Je vous ai promis, monsieur, de vous rendre compte de l'effet que les aimans, dont vous m'avez conseillé de faire usage, auraient produit sur moi. Je m'acquitte.

J'ai attendu que l'année fût révolue, pour que les effets fussent d'autant mieux constatés. Il y a chez moi un principe d'âcreté; je n'en connais ni la nature, ni la cause, je n'en juge que par les effets. Je présume que, lorsque la masse de cette humeur a acquis un certain volume, elle entre en fer-

mentation, qu'alors elle se répand dans mon sang, se jette sur les nerfs, & m'occasionne un état d'angoisse, communément désigné sous le nom de vapeurs, précédé ordinairement d'élancemens douloureux dans le cerveau.

Avant que je fisse usage des aimans, cet état, après avoir duré un certain nombre de jours plus ou moins, ne cessait que lorsque la fermentation de mon sang occasionnait d'abondantes transpirations qui dissipèrent l'humeur en mouvement; je jouissais alors d'un intervalle de calme & de bien-être, jusqu'à ce que la même cause se manifestât de nouveau par les mêmes effets; j'ai vécu pendant cinq à six ans dans cette alternative de bien-être & de mal-aise. Du moment que j'eus fait usage des aimans, je m'aperçus de quelque changement; les accès devinrent un peu moins fréquens & plus légers. C'est aux jambes que je les appliquai; ils produisirent, sinon l'effet des vésicatoires, du moins celui du saint bois ou bois gentil; ils occasionnerent à la partie sur laquelle ils étaient appliqués, une abondante transpiration & une légère excoriation à l'épiderme, d'où suivait une sécrétion assez abondante dans les tems où ces humeurs étaient en fermentation, & peu ou point lorsqu'elles s'apaisaient.

Il est probable que cette humeur trouvant par ce moyen une issue, pouvait plus difficilement acquérir le volume nécessaire pour occasionner ces maladies que j'éprouvais précédemment; aussi l'amélioration de ma santé fut au bout de quelques mois extrêmement sensible. Le principe du mal n'existait pas moins; mais les effets étaient infiniment moins fâcheux: enfin, après une année d'épreuves, je peux certifier que je n'éprouve de loin en loin quelques légers retours de maladies, que pour me faire sentir la nécessité de ne pas discontinuer l'usage des aimans.

Je dois observer que les excorations dont j'ai fait mention, ne m'ont causé aucune douleur, ou du moins, si peu qu'elles méritent plutôt le nom de tiraillement ou de démangeaison. Je me crois fondé à attribuer aux aimans une autre propriété, celle de détendre, de relâcher & de favoriser la perspiration; cette faculté expliquerait le soulagement que j'ai éprouvé; si la cause de l'acreté dont je me plains est dans quelque vice de ma peau, qui s'oppose à la transpiration insensible, je l'ignore.

Tel est, monsieur, l'effet qu'ont produit sur moi les aimans appliqués aux jambes. Pour essayer de guérir une surdité très-sensible à une oreille, vous me conseillates de

faire usage d'un aimant qui , par la forme , pouvait être introduit jusqu'au fond de cet organe. Je n'en éprouvai dans les commencemens aucun bénéfice pour ma surdité ; mais je m'aperçus bientôt qu'il produisait sur moi un effet qui m'était infiniment précieux , c'est que l'aimant n'avait pas séjourné cinq minutes dans l'oreille , que je m'aperçus de son influence sur tout le genre nerveux , en ce que la circulation de mon sang était accélérée au point que j'avais le sentiment d'une chaleur douce jusqu'aux extrémités : au moyen de quoi , si ma transpiration avait été interrompue , j'étais sûr de la rétablir immédiatement , en mettant l'aimant dans mon oreille , comme j'étais sûr de prévenir cette interruption en employant le même moyen , lorsque j'avais fait quelque'exercice assez fort pour me faire suer. Cette découverte était d'un grand secours pour moi , dont la transpiration insensible se déränge fort aisément.

Je me suis encore aperçu que l'aimant placé dans l'oreille , facilite d'une manière sensible le jeu des poumons , qu'il excite l'appétit , & que son effet est à peu près le même que celui que produit le bain d'eau tiède. C'est du moins ce que j'ai éprouvé ; j'étais par cela même intéressé à en faire fréquemment usage ; mais je le fus encore

davantage lorsqu'après un certain tems, je m'apperçus que mon ouïe faisait des progrès sensibles.

Je présume que ma surdité venait de quelque fluxion négligée dans mon enfance, qui avait en quelque maniere paralysé cette partie, au point que la sécrétion de la cire s'y faisait mal, d'où résultait nécessairement une espece d'engorgement ou d'obstruction qui influait sur l'organe.

La chaleur que l'aimant occasionne dans mon oreille a insensiblement rendu aux parties inférieures leur jeu, ou plutôt il est probable que cette chaleur ne vient que de ce que ces parties inférieures éprouvaient une plus grande vibration. Quoi qu'il en soit, la sécrétion de la cire, qui avait été interrompue, a recommencé à se faire. Je ne peux pas en douter, parce qu'elle s'attache à l'aimant, & que je le ne retire jamais qu'il n'en soit plus ou moins chargé, tandis qu'auparavant cette oreille n'en donnait point du tout. Enfin, monsieur, quoiqu'elle n'ait pas acquis le même degré de sensibilité que l'autre, qui heureusement est excellente, il n'en est pas moins certain qu'elle a fait des progrès sensibles, & que j'entends infiniment mieux que je ne faisais auparavant.

Je dois vous observer que la chaleur que

j'éprouve à cette oreille est toujours précédée d'une espece de succion ou susception ; c'est-à-dire , que les parties inférieures de l'organe se rapprochent de l'aimant & y adherent au point de causer quelquefois de la douleur.

Voilà au vrai l'effet que les différens aimans que vous m'avez procurés , monsieur , ont fait sur moi. Je vous conseille de ne faire attention qu'aux faits , ils sont positifs , & de ne prendre mes conjectures que pour ce qu'elles valent. C'est à vous , messieurs les docteurs , qu'appartient de tirer les conséquences.

Agréez , je vous prie , les assurances de ma reconnaissance & de la considération distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être , &c. *Signé* BUISSON DE SATIGNY. »

Ces succès , ainsi que plusieurs autres qui les ont précédés ou suivis , ont rencontré souvent des difficultés qui me faisaient sentir que je marchais dans une nouvelle route hérissée de ronces & d'épines , obscure & pleine de systêmes qui se détruisent les uns les autres ; mais la guérison ou le soulagement des malades , qui suivaient souvent l'usage de ce remede , m'ont conduit à rechercher les moyens de vaincre ces obstacles & de frayer la route aux médecins plus habiles que moi , qui voudront la saisir.

Cette route a été tentée par plusieurs, depuis plus de douze siècles (*) que l'aimant est reconnu salutaire au corps humain; mais ils ont été rebutés, ou leurs productions n'ont pas fait impression, faute d'avoir applani cette route. Il ne fallait pas moins qu'un médecin intéressé par sa propre santé à des recherches sur ce sujet, pour diminuer ces obstacles.

Elles m'ont été souvent demandées par différens malades & medecins; mais le développement des moyens propres à multiplier de pareils succès étant trop long pour pouvoir être communiqué dans des lettres, vu la diversité des tempéramens & des maladies, je suis conduit à penser à l'impression par voie de souscription, & j'offre aujourd'hui le résultat de mon expérience & de mes recherches sur ce sujet pendant quatre ans dans un volume in-4. d'environ 500 pages.

Voulez-vous bien lui donner place dans votre Journal, en insérant la présente lettre avec le *prospectus* qu'elle contient?

(*) Voyez *Aetii medici Græci contractæ ex veteribus medicinae tetrabili primii sermo secundus*, cap. 25, *Magnes lapis sive Heraclius*. Voyez aussi *Materia chirurgica Pleenck*, pag. 511. (Cet auteur vivait au cinquième siècle.)

Ce volume contiendra 1°. des observations ou guérisons de maladies , telles que des maux de nerfs, jusqu'à l'épilepsie, sur laquelle il présentera des succès circonstanciés de ce remède; d'un entr'autres, dont les procédés magnétiques ou curatifs conseillés en conséquence de ce que fait connaître sur ce mal l'ouverture des cadavres de gens atteints de cette maladie & les symptômes de ce mal énoncées par le malade; ce succès, dis-je, paraît donner consistance à l'espérance d'en obtenir d'autres. De maux d'oreilles, voyez Journal encyclopédique de décembre 1777, page 518. De dents, d'un entr'autres dont la cause subsistante depuis plus de trente ans a été guérie radicalement sans autres secours que des procédés magnétiques sans attouchement de dents, & relatifs aux causes qui les produisent, objets absolument neufs. De surdités ou duretés d'ouïe. De crampes rebelles pendant plusieurs années à tous autres remèdes, tels que celles que contient le Journal encyclopédique de novembre 1776, page 131. De douleurs de rhumatismes sur différentes parties du corps. D'un gonflement osseux au pied, qui durait depuis sept ans sur une demoiselle de quatorze ans. De goîtres, un entr'autres dont l'étendue ou la grosseur était telle que la malade pouvait à peine, au

commencement de la cure, le couvrir des deux mains; qui gênoit sa respiration, & qui a été diminué par différens procédés magnétiques, au point qu'elle l'a couvert d'une seule devant moi: aussi sa respiration est très-libre. Des engelures, de dartres rebelles depuis 25 ans à beaucoup d'autres remèdes. Toutes ces guérisons sont le produit de procédés nouveaux.

2°. Des recherches sur les causes qui ont retardé les progrès de la médecine sur ce remède: cet article amenera les suivans, comme résultat de ces recherches.

3°. Les méthodes ou procédés les plus convenables pour aimanter les pièces d'acier applicables au corps humain. L'auteur en emploie de plus commodes & plus sûrs que ceux que contient le traité des aimans artificiels du P. Rivoire.

4°. Les figures & dimensions des différentes pièces, suivant les parties auxquelles elles sont destinées.

5°. Le choix de l'acier & de la trempe les plus convenables suivant leur grosseur, objets négligés dans le susdit traité des aimans.

6°. Des planches où seront gravés ces aimans, matrices ou autres.

7°. Des conseils sur leur usage, sur les différentes manières de faire jouir les ma-

lades des bons effets de ces aimans fondés sur une bonne théorie que les succès ont confirmée.

8°. Des réflexions sur la maniere d'agir de ce remede.

9°. L'indication des maladies auxquelles il est le plus salutaire & de celles auxquelles il est contraire.

10°. Ses effets sur le corps en général; les précautions à prendre, s'ils sont trop vifs; la maniere de les aider, s'ils sont trop lents; sur les places qu'ils occupent; ceux qu'on doit espérer & entretenir, & les moyens d'y réussir.

11°. Des effets heureux de l'aimant pris intérieurement; la maniere de le prendre, & les précautions convenables.

A ces différens objets l'auteur joindra des extraits ou indications d'écrits ou brochures qu'il s'est procurés depuis quatre ans qu'il en est uniquement occupé, en latin, allemand, français, hollandais, italien. On en peut voir des fragmens dans les Journaux encyclopédiques de décembre 1776, & des deux de février 1777. Son dessein étant, comme on le verra dans son ouvrage, de dissiper les nuages de la prévention contre ce remede, & son principal rénovateur, M. Mesmer, non-seulement par les succès déjà cités, revêtus de toute l'authenticité don-

ils sont susceptibles, mais encore par ceux que contiennent ces écrits, qui rapprochant les succès de l'aimant obtenus en différens tems & différens pays, avec les procédés qui ont été employés, lui paraissent propres à répandre du jour sur cet important sujet.

On y verra des guérisons nombreuses de maux de nerfs, faiblesse, stupeur, tremblement, paralysies, tumeurs, maux d'yeux & autres maladies chroniques. Ceux qui voudront connaître les succès de ce remède les plus récents, les trouveront dans les Journaux encyclopédiques cités ci-devant.

C'est cette prévention qui le conduit à présenter par souscription un ouvrage d'une si grande utilité, avec une sorte d'étalage dans les faits, qui part de la nature même de la chose & non d'aucun intérêt particulier, puisque son ouvrage n'est fait que pour publier tout ce que l'expérience lui a appris de ce remède, ce qui indique plus naturellement un sacrifice de sa part au bien public, & qu'il renonce aujourd'hui, comme il l'a déjà fait, à toute correspondance.

Le prix de l'ouvrage est de 12 livres de France, dont six se paieront au moment de la souscription, & six en recevant l'ouvrage.

Si-tôt que l'auteur se verra au-dessus des

frais de l'impression & de la gravure, il recueillera & mettra sous presse ses matériaux épars; & si ce volume, presque tout pratique, est accueilli du public, il en travaillera un autre sur la théorie.

Le nombre des exemplaires sera réglé sur celui des souscriptions; celui des planches dont il les enrichira, sera de 26 à 30.

Les souscriptions seront ouvertes chez M. Duvillard pere, au bureau. MM. les souscripteurs affranchiront argent & lettres d'avis à Geneve, chez MM. Duvillard fils, & Nouffer, imprimeurs-libraires, à Geneve, & chez les principaux libraires de l'Europe.

La réflexion que je viens de lire dans l'Eloge de Quesnay, par M. le comte d'Albon, 1775, Paris, chez Knapen, page 72, me paraît avoir tant de rapport avec l'état actuel de la médecine magnétique, sur-tout en Allemagne, que je crois devoir la présenter ici. Le berceau des sciences élevées a toujours été agité par l'orage. Leurs créateurs n'ont trouvé pour prix de la lumière qu'ils ont répandue sur la terre, que des chaînes & des bourreaux. Confucius est menacé de la mort, & Socrate la subit, pour avoir enseigné tous les deux une morale que la postérité a admirée. Ramus s'élève contre les chimeres d'Aristote, & il est égorgé. Galilée publie une vérité démontrée, & on

le charge de fers. Nommons encore Harvei & Descartes. Cet art merveilleux, qui perpétue d'âge en âge les erreurs & les vérités enfantées par l'esprit humain, n'attira-t-il pas des persécutions à son inventeur dans la capitale de la France? (*) Grace à la philosophie, notre siècle n'est pas un siècle de barbarie : mais en est-il pour cela moins opposé au progrès des vérités ? S'il ne s'arme pas de poignards pour les combattre, il emploie des traits aussi perfides, aussi acérés, aussi tranchans : ce sont ceux de la calomnie & du sarcasme.

Garantissez-vous donc, ames honnêtes, amis de la vérité, des pièges qui vous la cachent, tendus par le vil intérêt, l'amour-propre blessé, l'insensibilité aux maux d'autrui, &c. Imitiez plutôt la sage réserve de M. Storck, médecin de l'empereur, dans ce fragment de lettre :

De virtute magnetis hoc in casu nihil affirmare adhuc possum, audiui multa, nullum tamen adeo convincens vidi experimentum, interim magnetis virtus in multis nullo modo neganda videtur, & applicatio ejus non nocet, usus, patientia rectaque observandi methodus, & mens a præjudiciis libera plura sensim detegent.

(*) L'imprimerie.

Si un génie supérieur, un homme vertueux, tel que Quesnay, a été exposé à des déplaisirs, à des sarcasmes sans nombre, pour avoir défendu les intérêts de l'humanité, que ne doit pas craindre un de ces petits individus, qui ne se montre que pour cet objet, qui est mille fois au-dessous d'un Quesnay, d'un Socrate, &c? Il appelle donc la réserve recommandée par ce sage médecin, jusqu'à ce que le tems & l'expérience aient décidé la valeur de son ouvrage; il cherche à tirer de l'oubli & de l'oppression un grand agent de la nature écrasé par l'ignorance, depuis douze, quinze, ou dix-huit siècles.

Pour contribuer un peu à cette réserve, il terminera cet écrit par un extrait du neuvième article de ses recherches sur les causes qui, de nos jours, ont le plus retardé les progrès de l'aimant en médecine. Il ne donne que peu, & quelquefois point de signes sensibles de son action sur les corps ou les organes sains : plusieurs physiciens entendant parler de ses effets, se sont soumis eux-mêmes & leurs organes les plus délicats à l'action du fluide magnétique effluant des aimans les plus forts; n'en sentant aucun effet, ils ont décidé son inaction sur le corps humain, & se sont trop pressés de publier

leur décision. (*) Que de malades détournés par-là de tenter ce remède ! & combien d'autres l'ayant tenté, l'ont abandonné trop promptement, en se laissant aisément persuader de sa nullité ! Ils étaient trompés ces savans par l'opinion établie dans les ouvrages d'autres savans. Lisons ce qu'en écrit un des plus grands physiciens & écrivains de ce siècle, (**) dans ses traités d'électricité, page 333, & de celui de physique.

“ La vertu magnétique diffère de la vertu électrique, en ce que cette dernière est produite par des écoulemens sensibles, tandis qu'il n'y a rien dans la vertu magnétique qui puisse affecter aucun de nos sens. „ Ils auraient pensé différemment, s'ils avaient fait leurs essais sur des corps ou des organes malades & magnétiques ; en attendant les preuves frappantes qu'en donnera l'auteur, il les invite à lire les observations de M. de la Condamine, de M. de Beziers, dans le Journal de mars de 1767, seconde partie, page 267, qui le premier en a donné une preuve sur l'œil d'une dame atteinte d'une ophtalmie invétérée. Mais c'est la cause de l'humanité souffrante qui

(*) Elle sera plus amplement discutée dans l'ouvrage proposé.

(**) M. Sigaud de la Fond.

l'ame; glorieux de cette cause, il s'expose volontiers aux traits des petites passions de l'intérêt humain, de la jalousie, &c. dont plusieurs déjà lui ont été décochés, & n'y répondra que par son silence..

J'ai l'honneur d'être, &c.

IV. *Mémoire sur la chaux relativement à l'agriculture, adressé à MM. de la Société économique de Berne. Par M. Falot, M. du S. E. à Montbeliard.*

Nihil egregius quam res est cernere apertas.
Lucret. lib. IV.

LA Société économique, dont l'attention est uniquement concentrée à découvrir ce qui peut contribuer aux progrès & à l'avancement de l'agriculture, & par là au vrai bonheur de l'humanité, a demandé l'année dernière, dans les propositions qu'elle a faites dans son assemblée : *Sous quelles circonstances la chaux peut-elle être employée comme engrais, & la méthode qu'on doit observer dans l'usage qu'on en peut faire ?* Il n'est pas de cultivateur qui ne reconnaisse l'importance de cette question, & c'est aussi son importance qui m'a motivé à l'examiner de près, & à en donner la solution dans ce mémoire. Qu'il seroit glorieux pour moi

si je pouvais réussir dans une si noble entreprise ! Je n'ose, il est vrai, me flatter du succès. Tout au moins, si mes réflexions font de quelqu'utilité, j'ai cette confiance que le public me rendra justice ; & si elles ne font d'aucun usage, je le prie d'avoir plutôt égard à la droiture de mes intentions, qu'à ce que ma conduite pourrait lui présenter de défectueux. En jetant un coup-d'œil attentif sur la question de la Société, il me paraît qu'elle est composée de deux parties, qu'on peut exprimer ainsi : *Sous quelles circonstances peut-on employer la chaux comme engrais ? Quelle est la méthode qu'on doit observer dans l'usage qu'on peut faire de la chaux comme engrais ?* Ces deux questions qui constituent celle de l'illustre Société, vont aussi faire les deux parties de ce mémoire.

PREMIERE PARTIE. La première des questions que nous avons à examiner est celle-ci : *Sous quelles circonstances la chaux peut-elle être employée comme engrais ?* En réfléchissant sur cette question, je trouve d'abord qu'elle renferme trois choses également intéressantes, & qui méritent d'être développées successivement. La première est de savoir quels sont les vrais principes de la végétation ; la seconde, de connaître les effets que produisent les engrais dans la

végétation; la troisieme, les circonstances sous lesquelles on peut employer la chaux comme engrais. Un peu d'attention suffira pour découvrir la liaison qu'il y a entre ces trois objets, & leur développement réciproque conduira avec certitude à la résolution de la question proposée. Développons-les donc successivement. J'entre en matiere.

PREMIER ARTICLE. *Quels sont les vrais principes de la végétation.* Les naturalistes appellent, en style d'histoire naturelle, le *regne végétal*, l'harmonieux ensemble de ces différentes productions que l'on remarque sur le globe terrestre; & suivant cette détermination, le terme de *végétation*, pris dans son vrai sens, ne signifie autre chose, que les mouvemens secrets où se rencontrent les principes nourriciers, pour s'insinuer dans les racines des plantes & se porter dans le corps entier, afin d'avancer par leur action leur accroissement, & les amener à leur état de perfection. Lorsque ces principes nourriciers ne sont point interrompus par quelque cause étrangere dans leur activité ou leur mouvement, on dit que la végétation est suivie; mais lorsque cette activité est amortie par quelque cause contraire, alors il survient une obstruction par le défaut de leur circulation, & la végétation est interrompue. On comprend

aifément de là que l'abondance des récoltes est une fuite naturelle du mouvement des principes de la végétation : car si leur mouvement est continué ou suivi fans interruption , les plantes doivent végéter avec vigueur ; au lieu que s'il est interrompu , elles ne poussent qu'avec lenteur. Quels sont donc ces principes qui concourent dans la végétation des plantes ? Faudra - t - il en rechercher la connoissance dans quelque cause occulte , ou dans les vertus plastiques de l'ancien tems , ou bien dans les égaremens de l'imagination , ou bien dans une expérience attentive ? Il restera fans doute toujours vrai , que la voie la plus assurée est celle de l'expérience. Nous nous disposons conséquemment ici avec plaisir de rapporter le sentiment de cette foule de cultivateurs modernes sur cet objet , pour ne suivre que l'expérience. Ces sentimens différens & opposés l'un à l'autre ne serviraient tout au plus qu'à grossir ce mémoire , sans me conduire au but que je me propose. Je dis que l'expérience est la voie la plus sûre pour parvenir à la connoissance des principes de la végétation , parce qu'en matiere d'agriculture , ce n'est point à la séduction des systèmes qu'il faut s'attacher , mais à la pratique , & à une pratique universellement reconnue & universellement confirmée. Les

systèmes charment l'esprit, flattent l'imagination &, par d'impofantes chimères, arrêtent plutôt les progrès de l'agriculture, qu'ils ne contribuent à les avancer. Cette pratique, le fondement d'une bonne & folide agriculture, dépend de la connoissance des principes de la végétation. Ignorer ces principes, c'est se conduire fuivant une routine aveugle, & s'il est permis de parler ainfi, c'est tâtonner dans la culture des terres, & en particulier dans la diftribution des engrais. Combien de cultivateurs, entraînés par l'enthoufiafme des systémes, ont malheureusement échoué dans leurs entreprises rurales, & ont entraîné une foule d'imitateurs dans la même fatalité ! L'expérience fera donc toujours la voie la plus sûre pour se diriger dans les recherches, & pour parvenir à cette connoissance nécessaire. La nature ne cesse en effet de nous instruire dans ses opérations & dans ses productions toujours régulières & toujours infiniment diverfifiées ; c'est à nous à l'écouter & à profiter de ses leçons. Rien de plus digne de fixer notre attention, & de nous porter à réfléchir, que le globe que nous habitons. Par-tout, où nous portons nos regards, nous y voyons des plantes, dont la multitude & la variété ne piquent pas moins l'admiration, que l'or-

dre de leur contexture , les nuances de leurs fleurs & les agrémens de leurs fruits fixent l'œil le plus attentif. Celles dont l'homme a le plus besoin , tant pour ses usages particuliers , que pour la nourriture des animaux qui partagent ses travaux , croissent par-tout avec abondance ; pendant que celles qui pourraient lui être nuisibles par leur vertu pestilentielle , sont non-seulement en petit nombre , mais croissent aussi pour la plupart dans des endroits reculés , & semblent même fuir sa présence. Les endroits de pur sable , les carrières , les grands chemins ne fournissent , il est vrai , aucune trace de végétation ; le sable , parce que par lui-même il est inhabile à la végétation ; les pierres , parce que leurs parties sont trop tenaces pour développer les semences & nourrir les plantes qui pourraient en naître ; les grands chemins , parce qu'étant continuellement foulés aux pieds , la végétation y est interrompue à chaque moment : mais pour peu de terre qu'il y ait , soit avec le sable , soit avec les pierres , bientôt on y verra se développer quelque plante. Si l'on déracine un arbre , & si on lui en substitue un autre , il y poussera & deviendra , avec les années , un arbre aussi puissant que celui à la place duquel il aura été substitué. Le même lieu où croît la petite centaurée & l'absynthe ,

voit végéter le froment & les herbes aromatiques, sans leur communiquer de leur amertume & les altérer dans leur nature. Les forêts sont des composés de mille arbres différens, qui grandissent également, chacun suivant sa nature & son espèce, si par leur trop grande proximité ils ne viennent à s'étouffer les uns les autres. Si on convertit un champ qui a produit du grain pendant de longues années, en plantation de bois ou en prairies, l'un & l'autre y réussira également bien, de même que les défrichemens donnent une récolte abondante de toutes sortes de plantes. De tout cela il résulte évidemment qu'il y a un principe universel de la végétation. Ce principe, suivant l'expérience de toutes les parties du globe, est la terre elle-même : car où il n'y a point de terre, il n'y a point de plante ; & pour peu de terre qu'il y ait dans un endroit, on y trouvera incontestablement quelque trace de végétation, à moins qu'il ne s'y rencontre quelques circonstances contraires. Ce principe n'est pas moins conforme avec ce que l'historien sacré, éclairé par l'esprit de révélation, nous raconte du troisième jour de la création. *Que la terre, dit alors le puissant Créateur, produise des herbes & des arbres.... & la terre pousse son jet.* Cet ordre à la terre de végéter, a

été exécuté dans tous les tems, & dans tous les tems la terre a produit des plantes. Il n'est d'ailleurs point de plante dont le résultat, par la putréfaction, ne nous donne une terre bien réelle & bien constatée. La terre contribue conséquemment au développement des plantes, à leur nourriture, à leur être; les cultivateurs appellent différemment cette terre *mere*, & nous l'appellerons avec eux terre *principe*, terre *franche*, terre *vierge*, ou terre *adamique*. Cette terre principe est différente du sol, & il n'est point de sol où elle ne se rencontre; c'est elle qui en fait la richesse & la fécondité. Plus un sol en abonde, plus il est riche, & plus la terre est *grasse*; au lieu que les sols où il ne s'y en trouve qu'une petite quantité, sont moins féconds & moins riches, & plus la terre est *maigre* (*). Cette terre principe est un composé de molécules infiniment petites, qui ont été destinées dans les vues du Créateur, pour nourrir les plantes dont on a confié les semences dans le sein d'un sol quelconque. Des semences répandues dans du pur sable, ne se développeront jamais; & quelque trituré qu'il puisse être, il ne se convertira jamais

(*) Mémoires de l'académie des sciences, 1730, page 368.

en terre principe, quoiqu'on ne puisse dis-
 convenir que la terre n'entre pour sa part
 dans la composition du sable. M. de Réau-
 mur, dont le nom sera toujours cher &
 respectable aux amateurs de la physique,
 & sur-tout de l'histoire naturelle, dans la
 vue de découvrir la nature de cette terre,
 qu'il appelle *vraie terre*, ou *terre très-terre*,
 a fait triturer du sable le plus fin possible ;
 mais il n'a jamais pu acquérir l'onctuosité
 de la terre grasse, & bien moins encore de
 la terre principe. Des expériences de cet
 illustre physicien, serait-on donc motivé à
 croire que les pierres, les cailloux, les sa-
 bles, &c. ne contiennent essentiellement
 aucune terre ? Je suis par contre, dans la
 pensée que la terre fait une des parties es-
 sentielles de leur nature, & que si l'on ne
 peut en découvrir l'existence par la tritu-
 ration, c'est que nous ignorons encore les
 autres matériaux dont la nature se sert dans
 leur formation. Si nous mettons en paral-
 lele ce que nous connaissons avec ce que
 nous ne connaissons pas, nous trouverons
 au premier coup-d'œil, que nous sommes
 encore beaucoup reculés dans la connais-
 sance des corps naturels, & que ce ne sera
 qu'après bien des travaux qu'on pourra
 lever plus haut le voile qui nous cache les
 mystères de la nature. Il est vrai, le sable,

quelque fin qu'il puisse être, sera toujours un corps très-différent de la terre très-terre, & ne pourra jamais être envisagé comme un principe végétatif. L'absence de la terre principe ne constitue pas seulement l'ingratitude du sol; mais il faut encore en chercher la cause dans un certain *gluten* ou viscosité, qui, en amortissant la terre principe qui s'y trouve essentiellement, & en la rendant comme captive par la glutination, rend la terre pâteuse, & par là inhabitable & impropre à la végétation: aussi ce gluten étant rompu, & cette viscosité dissipée, le sol devient fertile & riche. Pour nous en convaincre, arrêtons notre attention sur la glaise. La glaise paraît, au premier coup-d'œil, une terre froide, humide, stérile & pauvre. Mais d'où peuvent lui provenir des qualités si mauvaises, & , comme chacun le fait, si contraires à la végétation? Serait-ce qu'elle est privée de terre très-terre, ou de terre principe? le contraire va bientôt paraître; ou bien que le gluten ou la viscosité en soit la cause efficiente. L'existence en effet de ce gluten paraît sensiblement à la vue, de même qu'au toucher, dans un morceau quelconque de glaise pris un peu profondément dans un sol glaiseux. On y observe aussitôt un gluant ou une matière visqueuse qui

fait de cette terre une pâte compacte, dont les parties étroitement liées ne se séparent pas même par le toucher. C'est ce gluten qui, en rendant cette terre impropre pour la végétation, la rend particulièrement propre pour les potiers, pour les tuiliers, &c. Cette liqueur glutineuse ne sert pas moins à lier les parties intérieures du globe, pour en faire un solide résistible aux divers mouvemens & aux autres révolutions auxquelles il est exposé. Des mineurs, que j'ai souvent interrogés, m'ont souvent aussi assuré que plus on descend dans l'intérieur du globe, plus la terre ressemble à de la poix, ou est visqueuse ou glutineuse, comme cela paraît évidemment par la matière qu'on trouve sur leurs chocs. Ce gluten repousse l'action de la chaleur, & cette répulsion fait que les sols glaiseux sont ordinairement froids. Ces terres, en même tems qu'elles sont froides, sont par là même humides : car le gluten, en collant les parties du sol, empêche que l'eau de pluie ne les pénètre & ne descende en - bas ; mais il les arrête sur la superficie, ce qui les rend constamment humides. Au lieu que les sols sablonneux, loammeux, caillilleux, donnent issue aux eaux & les constituent d'une nature contraire ; la froideur & l'humidité de ces sols suffiroient pour constituer leur stérilité ; mais ils sont

fur-tout stériles , ou ils ne produisent que de mauvaises plantes , parce que les semences ne peuvent s'y développer ; ou les plantes nouvellement développées , n'ayant que des racines très-déliçates , ne peuvent s'insinuer dans le sol ni y trouver la nourriture nécessaire pour leur accroissement. On comprend de là pourquoi les plantes pivotantes ou cavantes , ne font que languir dans des sols de cette nature. L'esparcette , par exemple , dont la culture fait une des branches principales de l'économie rurale , ne réussira jamais dans des terres purement glaiseuses. La raison , appuyée sur l'expérience , la base de ce que nous avons dit précédemment , est que l'esparcette est une plante dont les racines cavent ou pivotent profondément dans le sol , ces racines se trouvant dans un sol glaiseux , qui à cause de son gluten est constamment humide d'un côté , ou sont noyées en naissant , ou d'un autre ne peuvent percer le gluten du sol , ni trouver de terre très-terre pour alimenter la tige , d'où naît sa langueur & enfin son dépérissement total. Il résulte encore de là qu'une des choses essentielles à un cultivateur , c'est la connaissance des terres , afin de n'y semer ses semences qu'avec prudence. Un sol est estimé suivant la quantité & la qualité des plantes qu'il produit. Moins un sol produit de plantes , plus il est

pauvre , & moins il est estimé. Les sols glaiseux sont donc les plus mauvais , parce qu'ils ne produisent que très-peu & de mauvaises plantes. Mais démontrons ici à propos , la vérité de cette maxime : *il n'est point de mauvais champs ; mais il n'est que de mauvais maîtres*. Il n'est point de plus mauvais sols que les sols glaiseux , par les raisons que nous avons alléguées ; cependant qu'on fasse dissoudre le gluten ou la viscosité , qui constitue leur ingratitude , par des labeurs fréquens , par les gelées d'hiver , par les chaleurs de l'été , & par quelque autre cause que ce soit ; bientôt ce sol changera de nature , & bientôt il deviendra riche & fertile. La cause de leur fertilité ne devra-t-elle pas être cherchée dans la séparation de la terre très-terre , dont les effets nourriciers étaient arrêtés par le gluten , & qui a été rendue *active* pour se porter dans les plantes , pour les aider dans leur végétation ? Cette terre très-terre n'est certainement pas un être factice ou imaginaire , quoique l'illustre académicien Français n'ait pu obtenir son existence par la trituration du sable. Boerhaave , pour se convaincre de l'existence réelle de ce principe de la végétation , n'a point eu recours à la trituration ; mais il l'a cherchée dans l'eau de pluie , par le secours de la distillation. Il a fait distiller pour cet

effet une quantité d'eau de pluie, qui a donné pour résultat au fond de l'alambic, une matière qu'il a fait sécher, & brûler ensuite entièrement par le feu. Cette matière ayant été réduite en cendres il les a exactement purifiées par l'extraction du sel adhérent, & après cette opération il a obtenu cette vraie terre très-terre, principe de la végétation. (*) La marne n'est autre chose qu'une terre très-riche en principes. En elle-même, elle a les mêmes qualités que la glaise. Si le gluten ou la viscosité, qui colla ses molécules, n'est dissoute, cette terre demeurera toujours inféconde & stérile. La dissolution de ce gluten, qui ne se fait qu'à la longue, est la vraie cause pourquoi un sol marné est si long-tems fertile, si long-tems riche & si long-tems fécond. On se tromperait grossièrement, si l'on pensait que la marne puisse être employée indifféremment sur toutes sortes de sols. La raison d'accord avec l'expérience, nous apprennent qu'on n'obtiendra aucun des effets qu'on attendra, si on la répand sur des sols froids, humides, tels que sont les sols glaiseux; mais par contre on sera richement récompensé, si on la répand sur des sols graveleux, sablonneux, castilleux, & d'autres

(*) *Elem. chem. de terra.*

de la même espèce. On se propose, sans contredit, un but, dans l'usage de la beche, de la charrue, de la herse, sans parler présentement des engrais : & ce but, c'est de rompre & démoléculer le sol, afin d'en séparer la terre principe, & le rendre apte à la végétation.

Si la terre n'était pas le grand principe de la végétation, le regne végétal devrait par-tout être rempli de mille monstres ; mais la même plante conserve par-tout la même tige, les mêmes fleurs, les mêmes couleurs, le même tems de végétation & de dépérissement, les mêmes qualités. Il est vrai que l'expérience de Van-Helmont, répétée par Boyle, semble contredire évidemment ce que nous venons d'avancer. Voici cette expérience. Il avait pris un gros vase vernissé, qu'il avait rempli de terre exactement séchée dans un four, du poids de deux cents livres. Dans cette terre il y planta un saule qui pesait cinq livres, & l'arrosa ensuite, pour donner de la consistance à cette terre, & hâter la reprise du saule nouvellement planté. Après cette opération, il adapta au vase un couvercle où il avait pratiqué des trous, afin qu'on ne pût y insinuer la moindre terre ; mais que l'eau de la pluie & des irrigations pût s'y insinuer aisément. Il laissa cet arbre dans cet état

pendant l'espace de cinq ans, exposé au grand air; & ce tems révolu, il le fit arracher, & trouva qu'il avait acquis dans cet espace un volume du poids de cent soixante-neuf livres trois seizièmes. Pour achever son expérience, il fit de nouveau sécher au four la terre du vase, & l'ayant pesée, il trouva deux onces de diminution du poids précédent. D'où il conclut, & M. Mariotte après lui, que les plantes reçoivent leur moindre nourriture de la terre, & que la principale leur est communiquée par l'eau (a). Il me paraît pourtant que, pour la perfection de cette expérience, il fallait encore examiner,

1. Combien l'eau de pluie, dans les différentes saisons de l'année, contient de terre très-terre, dans un poids donné.

2. Combien pendant cinq années il avait pu tomber d'eau sur le vase, constamment exposé au grand air.

3. Combien on avait introduit d'eau par les irrigations.

4. Combien de terre très-terre a été introduite dans le vase par le secours de l'eau.

5. Combien le faule, après avoir été brûlé,

(*) *Chemist. szept. part. 2; de la végét. des plantes, part. I.*

aurait donné pour résultat de terre vraiment très-terre.

6. Combiner enfin si le produit de cette terre très-terre n'était pas suffisante pour avoir nourri le faule dans son développement : je dis dans son développement , parce que je ne prétends pas qu'il doive y avoir une même raison entre le volume de la plante & la masse de la terre qui lui sert de nourriture. L'expérience précédente qui nous donne une proportion si singulière, ne nous apprend autre chose, sinon que les végétaux, dans leur végétation, suivent les mêmes loix de statique que les animaux. Il y a un rapport si intime entre tous les êtres, que je suis persuadé qu'on découvrira avec le tems les loix d'un mécanisme universel. Deux onces de terre principe, supposée aussi celle qui a été communiquée par les eaux de pluie, ont suffi dans le système secret de la nature, pour avoir amené ce faule à la capacité précédente, en supposant que la terre est aux plantes ce que les alimens sont aux êtres vivans. Les alimens servent au développement & à la conservation des plantes. Si la masse des plantes devait égaler en perte la masse de la terre, comment ferait-il possible de rendre raison des différentes productions du globe ? Toute la terre devrait déjà avoir

été absorbée par les plantes; & cependant les terres arables, les jardins, les prairies, les forêts, ne souffrent annuellement aucune diminution sensible, & sont vraisemblablement dans le même état qu'au commencement. Il est donc bien évident que la terre est un principe effectif de la végétation, puisqu'en même tems qu'elle nourrit les plantes, elle contribue à leur développement. Deux plantes de qualités différentes, cultivées l'une auprès de l'autre, croîtront chacune suivant son espèce, & produiront leurs fleurs dans leur saison respective. On a appris avec étonnement, que les pommes du Japon, les raisins de Perse, les arbres fruitiers de l'Europe, réussissent au Cap de Bonne-Espérance avec autant de succès que dans leur sol & climat naturel (a). Mais en devrait-on être surpris, si l'on fait attention que le Japon, la Perse & une bonne partie de l'Europe sont à une latitude égale du côté du nord, que le cap de Bonne-Espérance l'est du côté du sud? D'où il résulte cette conséquence intéressante pour l'agriculture : toutes les plantes qui sont naturelles dans un certain pays, seront cultivées avec le même succès, en

(*) Bosmann, Voyage au cap de Bonne-Espérance.

supposant d'ailleurs toutes choses égales ; dans un autre pays , quelque'éloigné qu'il soit , pourvu qu'il se trouve à la même latitude. De là les plantes de la Louisiane seront cultivées avec succès au Japon & en Perse , & réciproquement. L'indigo , cette plante si précieuse , & dont la récolte n'a pas peu d'influence sur le commerce , se cultive heureusement jusqu'au quarantieme degré de latitude (*) ; il se cultivera avec le même succès en Espagne & au midi de la France. L'expérience démontre en même tems , que les plantes méridionales ne réussissent que très-imparfaitement , transportées dans des pays septentrionaux. Les orangers , les citroniers , &c. en font une démonstration bien vivante. Il est vrai que la terre ne saurait être envisagée comme le seul principe végétatif , puisqu'elle ne saurait agir dans la végétation sans le secours de l'eau. L'expérience de Boerhaave , que nous avons rapportée ci-devant , nous prouve assez évidemment que l'eau de pluie est imprégnée de terre ; & même , quelque limpide qu'elle paraisse , elle en contient néanmoins une certaine quantité. L'eau de puits , qui passe chez les physiciens pour la plus pure , présente un dépôt terreux dans les vases où

(*) Journal Helvétique d'août 1777.

on la laisse pendant quelque tems en repos. Si on ramasse une quantité de rosée au mois de mai, & si on la laisse dans un vase de bois, scélé hermétiquement, elle se corrompra (la corruption de la rosée ne peut s'obtenir par aucune autre voie, qu'en la laissant quelque tems dans un vase de bois) & présentera dans son dépôt une quantité de terre très-terre (*). C'est par l'harmonie réciproque de leurs fonctions, que ces deux principes concourent efficacement au développement des semences, & à la nourriture des plantes. Si la terre n'était aidée de l'eau dans la végétation, elle serait constamment dans un état de stérilité, & jamais les semences ne pourraient ni se développer, ni les plantes recevoir quelque accroissement. Pour s'en convaincre, qu'on fasse sécher dans un four telle quantité de terre qu'on trouvera à propos, & étant séchée, qu'on la serre dans un lieu à couvert de toute humidité & de l'influence de l'atmosphère. Si l'on répand dans cette terre différentes espèces de semences, jamais ces semences ne germeront ni ne se développeront. Les sécheresses qu'on ressent de tems en tems dans nos contrées, en sont autant de démonstrations vivantes. Les pro-

(*) Transact. philos. année 1667.

ductions font arrêtées , les semences font sans développement , & tout paraît être sans vie & tomber dans le dépériffement. Mais à l'approche de la pluie , ces plantes mourantes reprennent une nouvelle vie , reçoivent une nouvelle vigueur , un nouveau développement , une nouvelle existence. Il en est de même de cette terre fêchée au four : si on l'arrose , les semences qu'on y avait répandues , & qui avaient conservé un état constant d'inactivité , se développeront bientôt , & produiront des plantes , chacune suivant son espece. Les fonctions de l'eau dans la végétation , sont donc , suivant l'expérience , de développer les racines des plantes , de pénétrer dans toutes les parties de leur corps , afin d'y porter la terre principale , pour avancer leur accroissement. Il résulte de là , que puisque la terre , sans le secours de l'eau , ne pourrait nourrir aucune plante ; l'eau , sans le secours de la terre , ne pourrait développer jamais aucun germe. Les vareches , l'algue , le treffle des marais , &c . sont des plantes aquatiques ; mais elles tirent leur nourriture de la vase qui se trouve au fond des eaux. Une semence répandue dans une terre aride , qui n'aurait que l'humidité de la rosée , ne se développera que lentement , & ne paraîtra jamais que languissante ; pendant

qu'une semence répandue dans une terre humide germera promptement & poussera avec vigueur. Il résulte de cette vérité irréfragable, que les semences huileuses, comme le navet, le colza, le senevé, &c. doivent être semées sur-tout par un tems pluvieux, à moins qu'on ne veuille semer au hasard & à pure perte : la principale des raisons, c'est que le germe des semences huileuses se corrompt & se brûle aisément. Cependant ces principes végétatifs resteront constamment sans vie & sans activité, s'ils ne sont mis en action par une principe énergétique. Ce principe, c'est la chaleur qui est l'ame de la végétation. Sans la chaleur, toute la nature est inactive & sans vie ; & à son absence, il survient une suppression d'action dans les principes végétatifs ; les bouches des racines, qui étaient ouvertes pour les recevoir, se resserrent par une contradiction violente ; les semences perdent le ressort qui les poussait à leur développement, & la terre tombe dans un repos nécessaire. Ce sont là les phénomènes qu'on observe à l'approche de l'hiver, quand le soleil passe dans la partie australe de la terre. Pendant l'hiver, les terres se préparent ; & comment ? par l'émoléculation du sol, qui est produite particulièrement par la gelée, afin que par cette opération

naturelle , le sol reçoive une nouvelle quantité de terre principe , pour servir de nourriture aux plantes , dont le développement est réservé au printems suivant. Cela est entièrement conforme aux idées de tous les cultivateurs , puisqu'ils augurent souvent de leurs récoltes , par la nature de l'hiver. Quand l'hiver est sec , & que la terre est bien pénétrée par la gelée , les plantes , au retour du printems , rencontrant dans la sphere de leurs racines une abondance de molécules de terre principe croissent avec vigueur & acquierent un accroissement ravissant. La chaleur contribue suivant cela à la végétation , non comme principe *constituant* , quoiqu'il n'y ait point de plante qui ne renferme dans sa masse une quantité de feu qui , à cause de son inactivité , est appelé *phlogistique* ; mais comme cause *impulsive* , qui met en activité les principes végétatifs. Le phlogistique differe essentiellement de la chaleur. La chaleur , par son impression énergique , annonce la présence actuelle du feu , dont elle est un attribut inséparable ; pendant que le phlogistique garde un parfait incognito , suivant l'expression de M. Senebier , dans les corps où il se trouve comme emprisonné , jusqu'à ce qu'il soit mis en action par quelque cause énergique , pour manifester sa présence. Ce

phlogistique pénètre les plantes, à mesure que leur volume acquiert de la solidité ; & plus elles deviennent solides, plus elles en sont imprégnées ; & leur solidité dépend de la plus ou moins grande quantité qu'elles en contiennent. Le phlogistique laisse les corps où il réside, dans leur *statu quo*, sans altérer leur nature, pendant que la chaleur anime toute la nature, & met tout en activité. Par elle, les semences se disposent au développement, les plantes à leur reproduction, & les principes végétatifs à recommencer leurs fonctions. Une serre dont la chaleur sera réglée suivant le thermomètre, sera également remplie de plantes, qu'une couche faite avec du fumier de cheval, en fera couverte, pendant que les lieux voisins n'en présenteront aucune apparence. On ne saurait d'ailleurs disconvenir que l'air atmosphérique, qu'on nomme air libre, ne concoure également par ses fonctions aux progrès de la végétation, & à l'accroissement des plantes. Pour s'en convaincre, il ne faut que comparer les plantes qui croissent dans un lieu fermé, avec celles qui végètent en pleine terre. Celles-là n'ont qu'une faible consistance, pendant que celles-ci sont fortes & vigoureuses ; celles-là sont de courte durée, pendant que celles-ci durent plusieurs mois, suivant leur espèce ;

celles-là , en un mot , ne sont pendant toute leur végétation que de languissans avortons , pendant que celles - ci acquierent toute la perfection qu'on peut attendre. Si l'on n'a soin de donner de l'air aux couches , bientôt les plantes sécheront , & elles périront avant que d'avoir acquis leur grandeur naturelle. Mais si on leur communique l'air libre , elles pousseront avec vigueur , comme celles qui croissent en plein champ ; conséquence naturelle de là. L'air entre dans la végétation , non comme principe constitutif , mais comme principe *conservateur* . Telle est la marche que la nature suit dans la végétation , d'après l'expérience la plus attentive. Il est vrai que , si l'on vient à analyser les plantes , on y trouvera plusieurs autres matieres qui sembleront entrer ainsi dans l'ordre des principes végétatifs. Il n'est point de plante en effet , qui ne donne pour résultat des alkalis , des acides fixes , des sels lixiviels , des huiles , &c. Faudra-t-il , comme certains spéculatifs le prétendent , chercher la source de ces différentes matieres dans les fucs de la terre , dans quelque réservoir athmosphérique , ou bien dans la nature de la plante même ? Est-ce avoir jamais examiné la nature & avoir consulté l'expérience , que de prétendre que chaque plante ait un secret syphon qui attire four-

dement, parmi toutes les matieres au milieu desquelles s'infinuent leurs racines, ce qui leur convient particulièrement, fans communiquer à ce qui leur est étranger? Par exemple, on prétend que le navet, dont la semence produit une quantité d'huile, l'olivier, l'amandier, &c. sont des plantes dont les racines sont douées d'une vertu secrete pour pomper dans la terre l'huile dont leurs fruits sont richement chargés; & que l'absynthe & la petite centauree, qui, à cause de son amertume, est appelée le fiel de la terre, distinguent dans toutes les matieres du sol le suc qui constitue leur amertume, sans toucher à celui qui constitue la douceur de l'abricot & du raisin. Cette maniere de penser en matiere d'agriculture, n'est-elle pas entièrement précaire & fondée sur des préjugés contraires à l'expérience? On sait que l'huile est spécifiquement plus légère que l'eau. Si on délaie une quantité de terre où aura végété l'olivier, l'amandier, ou une quantité de navets dans de l'eau; & si on la laisse rasseoir, après avoir été fortement agitée, on n'y observera pourtant aucune apparence de cette huile imaginaire. Je ne disconviens pas que les plantes ne participent au sol où elles se rencontrent, comme on le remarque sur-tout au cap de Bonne-Espérance,

où toutes les plantes sont *saumaces*, à cause du sel dont le sol abonde, suivant l'observation de Bosmann. (*) Mais il me paraît plus conforme à l'expérience & aux loix de la nature, que ces différentes matieres sont essentielles à la nature des plantes, & ne sont que se développer par leur végétation & leur accroissement. La raison est, que chaque plante contient essentiellement en elle-même ce qui la constitue telle plante, & que le sol est la matrice où la semence reçoit son développement & son accroissement par la nourriture qui lui est conférée par les principes végétatifs. D'où on peut conclure avec solidité, que les vrais principes de la végétation sont la terre & l'eau mises en activité par la chaleur.

La suite au Journal prochain.

(*) Loc. cit.





QUATRIEME PARTIE.

L E

NOUVELLISTE SUISSE.

Récapitulation des principaux événemens politiques qui ont eu lieu depuis le mois de février jusqu'à la fin du mois de juin.

T U R Q U I E.

Constantinople. Depuis que le nouveau grand-visir a commencé ses fonctions, la Porte revêt des dispositions beaucoup plus pacifiques; ce qu'on attribue autant au mauvais état des finances, qu'à la médiation de l'ambassadeur de S. M. T. C. qui y donne ses soins avec zèle. Les vaisseaux russes détenus depuis long-tems dans le canal, ont obtenu la liberté de suivre leur destination pour la mer Noire. Les députés de Sahib-Guerai ont été rappelés de leur exil. Cependant on continue les préparatifs de guerre, comme si l'on était résolu de la déclarer incessamment à la Russie; quoique d'un autre côté, la Porte paraisse vouloir

faire dépendre sa décision du succès des conférences de Teschen. Enfin, après plusieurs négociations entre les ambassadeurs de Russie & de France d'une part, & les ministres Ottomans de l'autre, l'accommodement entre les deux empires a été conclu au mois de mars. Les principales conditions sont, à ce qu'on prétend, que les Tartares éliront librement leur kan, qui sera approuvé du grand-seigneur par l'envoi du sabre & du turban, selon la loi musulmane; & que la Russie pourra expédier chaque année six vaisseaux marchands dans la mer Noire, lesquels ne seront armés que de quatre canons. On conjecture que la France pourra aussi faire dans la suite quelque commerce sur la même mer.

Outre la pacification de l'Allemagne, qu'il était aisé de prévoir, l'un des motifs de ce nouveau traité se tire des troubles intérieurs dont plusieurs provinces de l'empire sont affligées; & en particulier, de ceux qui regnent dans la Morée, dont les Albanois se sont emparés en partie, & où ils exercent les plus grands désordres. Le capitain-pacha, déclaré généralissime avec un pouvoir absolu, ayant sous ses ordres une armée de terre nombreuse, & une flotte bien équipée, est parti pour aller châtier

ces rebelles & rétablir la tranquillité dans cette presqu'isle. Lorsque cette première expédition sera achevée, il se rendra en Syrie, & de là en Egypte, où plusieurs pachas & autres officiers se sont rendus en quelque sorte indépendans.

Le grand-seigneur a accordé à tous les sujets de l'impératrice-reine liberté entière de commerce dans ses états, sur-tout dans les provinces frontières, avec défenses, sous peine de mort, à tout musulman de les molester.

Le nouveau kan de Crimée a établi sa résidence à Caffa, port de mer autrefois fameux par son commerce, & qui pourra recouvrer son ancien lustre. Sur la recommandation de l'ambassadeur de France, les Arméniens qui suivent la religion catholique, ont obtenu le libre exercice de leur culte.

R U S S I E.

Pétersbourg. Cette cour, de concert avec celles de Suede & de Danemarck, a fait des représentations à celle de Londres, afin d'arrêter les vexations que les Anglais exercent sur les pavillons neutres dans les mers septentrionales; & de plus, ces trois puissances ont résolu d'armer respectivement une escadre assez forte pour protéger le commerce de leurs sujets.

La

La grande-duchesse est heureusement accouchée d'un prince le 5 de mai.

S U E D E.

Stockholm. Les états du royaume ont accordé à toutes les communions chrétiennes le libre exercice de leur religion dans toute l'étendue du royaume. Ils ont réglé, dans leurs séances successives, plusieurs affaires importantes, & en particulier la levée & la juste répartition des taxes. Le roi s'est relâché d'une partie de ses droits, quant aux revenus de la couronne; & la diète s'est heureusement terminée, après avoir confirmé solennellement la forme de gouvernement établie en 1772.

M. Sayre, agent des états de l'Amérique, a passé quelques jours à cette capitale, mais sans avoir été près de la cour. Il a commandé un grand nombre de canons, & est retourné à Copenhague.

On a équipé dans le port de Cronstad, dix vaisseaux de ligne & six frégates; & le commandement en a été donné au duc de Sudermanie. Cette escadre partagée en plusieurs divisions, convoiera les vaisseaux marchands de la nation; & les capitaines ont ordre de s'opposer à toute visite.

D A N E M A R C K.

Copenhague. L'escadre Danoise, destinée à escorter les navires marchands, est com-

posée de dix vaisseaux de ligne & de quatre frégates, sous les ordres du vice-amiral Fontenai. Le roi a défendu à tout Danois de servir sur aucun des vaisseaux des puissances actuellement en guerre, & enjoint à tous ceux qui s'y trouvent, de rentrer sans délai dans leur patrie, sous peine de punition corporelle.

S. M. a assigné des primes à ceux qui transporteront des marchandises d'Europe aux trois isles que la couronne possède en Amérique, ce commerce ne pouvant qu'être très-avantageux, depuis que les Antilles sont devenues le théâtre de la guerre.

P O L O G N E.

Varsovie. Pour applanir les difficultés qui s'étaient élevées entre la république & le roi de Prusse, au sujet du commerce du sel dans la Pologne, la commission du trésor a passé avec ce monarque un contrat pour trois ans; & l'on a construit des magasins destinés à cet usage.

On a formé divers projets tendans à augmenter les revenus de la république, & proposé en particulier la suppression de l'ordre des Camaldules, qui possèdent des biens considérables, sur-tout dans le grand-duché de Lithuanie. On a pris en considération la grande quantité d'argent & de cuivre que renferment les mines d'Olkus, & proposé des

actions, afin de se procurer les fonds nécessaires pour une exploitation soutenue. Les troupes Prussiennes, qui retournent de la Silésie dans la Prusse occidentale, ont passé par la Pologne, comme étant le plus court chemin.

A L L E M A G N E.

Vienne. On fait monter 376336 hommes les troupes que L L. M M. impériale & royale avaient sur pied au commencement de l'année, sans compter une levée générale ordonnée depuis lors dans leurs états.

L'impératrice-reine, d'une part, & S. M. Prussienne, de l'autre, ayant accepté l'offre faite par les cours de Versailles & de Pétersbourg, d'employer leur médiation pour le rétablissement de la paix en Allemagne, le soin de travailler à cette importante affaire a été remis au baron de Breteuil & au prince Repnin, ministres de ces deux cours, qui se sont assemblés à Teschen, lieu choisi pour les conférences, avec ceux des puissances belligérantes. Il y a eu d'abord une suspension d'armes publiée, & le traité de paix a été conclu le 13 mai. Outre ce traité lui-même, qui contient dix-sept articles, les médiateurs ont travaillé à plusieurs conventions nécessaires au repos de l'empire; savoir, un article séparé entre l'impératrice-reine & l'électeur de Saxe, une

convention entre cette souveraine & l'électeur Palatin ; un acte d'accession du duc de Deux-Ponts à cette convention ; une autre convention entre l'électeur Palatin & l'électeur de Saxe, avec l'accession du duc de Deux-Ponts ; un acte séparé entre l'électeur Palatin & le duc de Deux-Ponts ; une accession de l'empereur au traité de paix , qui n'avait été conclu qu'avec l'impératrice-reine sa mere ; l'acte d'acceptation de S. M. le roi de Prusse ; l'acte de garantie des puissances médiatrices ; & enfin, l'acte d'acceptation de cette garantie. Par l'effet de ces divers traités , tant généraux que particuliers , le droit de S. M. Prussienne , de réunir à la primogéniture de sa maison les principautés d'Anspach & de Bareuth , est reconnu ; & les traités précédemment faits entre les deux puissances , sont confirmés. L'impératrice-reine rend à l'électeur Palatin les districts de la Bavière, dont les troupes Autrichiennes s'étaient emparées, à la réserve de celui qui est situé entre le Danube, l'Inn & la Salza, qui appartiendra à la maison d'Autriche. Les droits de la maison de Saxe sur les allodiaux de l'électeur de Bavière , dernier mort , sont évalués à six millions de florins , qui lui seront payés par l'électeur Palatin. Enfin , les pactes de famille de la maison Palatine sont garantis en faveur du duc de Deux-Ponts.

Tous les actes d'hostilité, qui ont eu lieu avant la signature de ces divers traités, se sont réduits à de simples affaires de postes, avantageuses, tantôt à un parti, & tantôt à l'autre. Les troupes Prussiennes s'étaient emparées d'une partie de la Silésie Autrichienne, qu'elles ont évacuée à la paix. Le corps auxiliaire de troupes Russes, qui s'avancait pour se joindre à l'armée du roi de Prusse, est retourné dans ses quartiers. Le camp que le roi d'Angleterre avait donné ordre de former dans son électorat de Hanovre, pour le soutien de la même cause, ou peut-être dans d'autres vues, a été dispensé d'agir en Allemagne. Enfin, toutes les puissances intéressées dans l'affaire de la succession de la Bavière, ont paru satisfaites des arrangements pris & arrêtés à ce sujet. Il n'est pas inutile d'ajouter que ces mêmes puissances, dans la vue d'accélérer la conclusion de la paix, sont convenues de n'avoir aucun égard à l'étiquette, & de ne tirer aucune conséquence des irrégularités qui pourraient avoir été commises sur cet article.

Berlin. Le roi, après avoir terminé glorieusement la guerre, a quitté à Breslau & est revenu dans cette capitale le 26 mai, accompagné du prince de Prusse & du prince héréditaire de Brunswick. S. M. avait défendu à l'avance que l'on fit aucunes réjouis-

fances extraordinaires à cette occasion. On s'est donc borné dans cette capitale, comme à Drefde, à chanter le *Te deum* pour le rétablissement de la paix. On ne peut se dispenser d'observer que, quelque dispendieuses qu'aient été ces deux campagnes, ce monarque n'a fait aucun emprunt, & n'a point augmenté les impôts sur ses sujets.

I T A L I E.

Rome. S. S. a consenti, sur la requisition qui lui en a été faite par S. M. catholique, à l'érection d'un nouvel évêché pour la ville della-Sonora dans le nouveau Mexique, pays très-abondant en mines d'or, & il comprendra tout ce que l'Espagne possède dans la Californie. Mais d'un autre côté, le saint pere a refusé au roi de Pologne la suppression de l'ordre des chanoines du S. Sépulcre, établis dans son royaume, quoique l'on eût dessein d'employer leurs biens à l'entretien de l'université de Cracovie.

Le gouvernement a rendu une ordonnance qui enjoint à tous les habitans de l'état ecclésiastique d'observer la plus exacte neutralité dans les circonstances actuelles, & leur défend de servir sur les bâtimens des nations en guerre. On continue à travailler avec succès au dessèchement des marais Pontins, & il en résultera une route plus directe de cette capitale à Naples. Le

saint pere est aussi convenu avec le grand-duc de Toscane de construire un canal qui , passant par le territoire de Cortone , portera les eaux du lac de Pérouse dans l'Arno , & facilitera le commerce entre les deux états.

Naples. Le roi voulant mettre sa marine sur un pied respectable , fait équiper une frégate & trois chebecs pour aller en course ; plusieurs jeunes officiers iront , pour s'instruire , servir sur les vaisseaux des puissances alliées.

Florence. Le grand-duc a défendu aux tribunaux ecclésiastiques d'admettre d'autres notaires que des laïques , parce que c'est un office d'institution civile , & qui ne peut par conséquent être conféré que par le souverain.

Venise. La république fait depuis quelque tems des armemens considérables par mer & par terre. On équipe plusieurs vaisseaux & frégates qui seront commandés par M. Ange Emo. On leve des recrues dans la Dalmatie & les autres provinces de Terre-ferme. Les isles de Corfou , de Zante & de Céphalonie forment des régimens , & l'on fait de grands amas de vivres & de munitions de guerre. Il paraît que tous ces préparatifs sont destinés à prévenir les ten-

tations que pourrait avoir dessein de faire le capitán-pacha, qui va se trouver, avec son armée, fort voisin des états de la république.

E S P A G N E.

Madrid. On fait que la marine espagnole consiste actuellement en trente-six vaisseaux de ligne & douze frégates dans le port de Cadix, commandés par Don Louis de Cordova; neuf vaisseaux de ligne & une frégate au Férol, sous les ordres de Don Antonio d'Arcé, outre trois ou quatre vaisseaux qui croisent avec des chebecs, sans compter un grand nombre de bâtimens de moindre force. Tous sont prêts à lever l'ancre au premier signal : les troupes continuent de se rassembler aux environs de Cadix.

On a mis dans cette dernière place un embargo sur les ouvriers qui travaillent dans le port, & sur les gens de mer, qui tous sont occupés à l'armement de la grande flotte qui sort enfin de son inaction; le général qui la commande ayant reçu de la cour des ordres précis de mettre à la voile dès les premiers jours de juin avec tous ses vaisseaux, auxquels on en a joint qui serviront d'hôpitaux, & quelques brûlots.

P O R T U G A L.

Lisbonne. On travaille à l'établissement des douanes & à la fixation du droit de

transit pour les marchandises qui passeront du Portugal en Espagne, ce qui fera un moyen de faire partager aux autres nations un commerce que les Anglais faisaient seuls jusqu'à présent dans le premier de ces royaumes, où il se forme d'ailleurs diverses branches d'industrie.

Le duc de Bragance, absent depuis plusieurs années, qu'il a employées à visiter les principaux pays de l'Europe, est de retour dans cette capitale & a été rétabli dans tous ses biens.

Le contre-amiral Macdun, qui avait été mis en prison à son retour de l'isle de Sainte-Catherine, a été déchargé de toute accusation & remis en liberté.

P A R S - B A S.

La Haye. Les Etats généraux sollicités d'un côté par la cour de Versailles & par leurs sujets négocians, dont les Anglais arrêtent, visitent & molestent les bâtimens, à embrasser ouvertement la neutralité & à protéger le commerce, & intimidés d'un autre côté par les déclarations menaçantes de la cour de Londres, se sont enfin déterminés à rester parfaitement neutres dans les conjonctures présentes, & à faire armer plusieurs vaisseaux & frégates afin de servir d'escorte aux bâtimens nationaux, & s'opposer à toute violence qu'on voudrait leur faire.

F R A N C E.

Paris L'escadre commandée par le comte d'Estaing, partie de Bolton, est arrivée au Port-Royal de la Martinique. Cet officier général informé que les Anglais, sous les ordres du colonel Grant, avaient fait une descente à l'isle de Sainte-Lucie dans l'intention de la reprendre, marcha avec des troupes de débarquement pour s'y opposer; mais il a été repoussé avec perte, & la garnison française a capitulé: cependant l'insalubrité de l'air qu'on y respire a obligé les Anglais d'abandonner leur conquête.

Il a paru une ordonnance du roi, qui statue que la profession religieuse ne pourra être faite désormais en France, qu'à vingt-un ans pour les hommes & à dix-huit ans accomplis pour les filles.

Une escadre aux ordres du marquis de Vaudreuil ayant des troupes de débarquement, commandées par le duc de Lauzun, s'est emparée des possessions anglaises à l'embouchure du Sénégal, & s'est rendue ensuite à la Martinique pour renforcer celle du comte d'Estaing.

L'entreprise formée par le prince de Nassau, à la tête d'une partie de la légion qui porte son nom, contre l'isle de Jersey, a échoué: les batimens sur lesquels ces troupes s'étaient embarquées, ont été en partie détruits par les Anglais.

Le roi a donné ordre de fréter pour son compte dans différens ports sur l'Océan, tous les bâtimens au-dessus de cent tonneaux, & de faire construire avec la plus grande diligence deux cents quatre-vingt chaloupes de débarquement.

La grande flotte de Brest, commandée par le comte d'Orvilliers, a mis à la voile dans les premiers jours de juin, divisée en trois escadres, & forte de trente-deux vaisseaux de ligne & de dix frégates, outre plusieurs bâtimens moins considérables.

On rassemble sur les côtes de Normandie, de Bretagne & du Boulonnois, des corps de troupes, dont on fait monter la totalité à quarante mille hommes, qui seront commandés par le comte de Vaux, lieutenant-général. On y fait les plus grands préparatifs, comme si elles devaient, au moins en partie, s'embarquer pour faire une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne.

A N G L E T E R R E.

Londres. Le projet de révoquer les loix pénales contre les catholiques en Ecosse, a excité la plus grande fermentation, principalement dans la capitale de ce royaume, où il y a eu une émeute qui n'a été apaisée qu'avec peine.

Après plusieurs séances & l'examen le

plus approfondi, les juges chargés du procès concernant l'amiral Keppel, ont déclaré que l'accusation portée contre lui, était malicieuse & mal fondée ; qu'en conséquence, il en était pleinement & honorablement déchargé.

La ville de Fondichéry, principal établissement des Français aux grandes Indes, a été assiégée & prise par les Anglais sous les ordres du général-major Munro.

L'amiral Arbuthnot est parti pour l'Amérique avec son escadre, ayant à bord un renfort de troupes, & des munitions de guerre & de bouche.

Le général Clinton, qui commande les forces anglaises à New-Yorck, a fait un détachement de ses troupes, & l'a envoyé sous les ordres du général Campbell pour faire une entreprise contre la Géorgie, dont le succès est encore incertain.

Sur le refus fait par l'amiral Keppel, & autres officiers du même rang, d'accepter le commandement de la grande flotte qui se rassemble à Spithéad, il a été conféré à l'amiral Hardy.

La chambre des communes a résolu de permettre l'entrée de certaines marchandises sur des vaisseaux anglais vendus à des étrangers, quoique cet octroi soit contraire à l'acte de navigation.

On a instruit avec les formalités ordinaires le procès du vice-amiral Palliser, qui s'était porté accusateur de l'amiral Keppel, & il a été déclaré *acquitté* ou innocent, mais d'une manière peu honorable.

L'impératrice de Russie a fait notifier au ministère anglais la résolution qu'elle a prise d'armer une escadre pour protéger le commerce de ses sujets contre les violences des armateurs Britanniques.

Il regne un très-grand mécontentement en Irlande & principalement à Dublin, dont le magistrat a défendu l'importation de toutes les marchandises fabriquées dans l'Angleterre.

Il y a eu, comme à l'ordinaire, de violens débats dans les deux chambres sur diverses matières. La plus intéressante, celle du subside, y a passé au gré de la cour.

Le marquis d'Almodavar, ambassadeur d'Espagne, a quitté cette capitale, après avoir remis une déclaration qui ne peut laisser aucun doute sur le parti auquel cette puissance s'est enfin déterminée. Le roi a fait communiquer cette déclaration aux deux chambres.

ÉTATS - UNIS DE L'AMÉRIQUE.

Les juges nommés pour examiner l'accusation portée contre le général Lée, l'ont condamné à être privé du commandement pendant une année.

Le congrès a pris des mesures & fait marcher plusieurs corps de troupes pour s'opposer à l'entreprise des Anglais contre la Géorgie. Il a de plus arrêté, sur une représentation de M. Gérard, ministre de France, que les Etats-Unis ne feront jamais ni paix ni trêve avec l'ennemi commun, sans le consentement de leur illustre allié.

S U I S S' E.

Neuchatel. Le magistrat de Neuchatel, obligé de continuer à se procurer des fonds pour rebâtir son hôpital qui tombe en ruines, propose une septième loterie, du capital de 20000 liv. de Suisse, soit 30000 liv. de France, composée de 2500 billets, à 8 liv. de Suisse, ou 12 liv. de France, & de 600 lots.

Les billets seront signés par messieurs Tribolet Hardi & Convert, membres du grand-conseil de cette ville.

La distribution des billets se fera dès à présent dans le bureau de M. Meuron, du petit-conseil, de même que chez les collecteurs qui en seront chargés dans les principales villes, tant en Suisse qu'ailleurs, & qu'on annoncera dans les papiers publics.

Le tirage s'en fera dans l'hôtel-de-ville, en présence du magistrat & du public, le vendredi de la semaine de la foire, 5 novembre 1779, & l'on distribuera immédiatement après, des listes qui indiqueront le sort des billets.

Le paiement des lots se fera aux porteurs des billets gagnans, quinze jours après le tirage, sous la déduction de 10 pour cent sur la valeur de chaque lot, dans le bureau de M. Meuron, du petit-conseil, & chez les collecteurs étrangers qui auront fait la vente des billets.

P L A N.

2500 billets à l. 8. l. 20000

1 lot		l. 3000
1 dit.		1500
1 dit.		800
5 dit. à	l. 300	1500
12 dit. à	. 100	1200
80 dit. à	. 50	4000
100 dit. à	. 20	2000
400 dit. à	. 15	6000

600 lots.
l. 20000

F I N.



T A B L E.

I. PARTIE. Annales littéraires de la Suisse.

- | | |
|--|------|
| I. <i>Lettres de deux curés des Cévennes.</i> | p. 3 |
| II. <i>Supplément aux œuvres de J. J. Rousseau, &c.</i> | 16 |
| III. <i>Relation des derniers jours de J. J. Rousseau, &c.</i> | 34 |
| IV. <i>Collection complète des Œuvres de M. Bonnet.</i> | 34 |

II. PARTIE. Annales littéraires de l'Europe.

- | | |
|---|----|
| I. <i>Quelle est l'origine des droits de mai-morte, dans les provinces qui ont composé le premier royaume de Bourgogne? &c.</i> | 36 |
|---|----|

III. PARTIE. Pièces fugitives.

- | | |
|--|----|
| I. <i>Précis de la vie d'Antoine Rock.</i> | 53 |
| II. <i>Stances sur J. J. Rousseau.</i> | 61 |
| III. <i>Lettre sur les effets de l'ainant.</i> | 66 |
| IV. <i>Mémoire sur la chaux relativement à l'agriculture, adressé à MM. de la Société économique de Berne.</i> | 83 |

- | | |
|---|-----|
| IV. PARTIE. Annales politiques de l'Europe. | 110 |
|---|-----|